



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 22 novembre 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1172748005

Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le secteur Est pour une période de vingt-quatre mois - Appel d'offres 17-16051 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Dépannage, remorquage et remisage des véhicules

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1176710002

Accorder trois contrats à Sogep inc., pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature, pour une période de 36 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 : contrat 17-6022, section Ouest, pour une somme de 1 996 709,19 \$, taxes incluses; contrat 17-6023, section Centre, pour une somme de 1 868 946,55 \$, taxes incluses et le contrat 17-6024, section Est, pour une somme de 1 947 251,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15998 (3 soumissionnaires au total)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1171029003

Accorder un contrat à Hydro-Québec, pour la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements nécessaires à l'alimentation de la cour des Carrières, pour une somme maximale de 410 000 \$, taxes incluses - Fournisseur unique

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1176133004

Conclure avec Gestion Paramédical inc., une entente-cadre pour une période de soixante mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits de premiers soins - Appel d'offres public 17-15763 (4 soumissionnaires) (Montant estimé : 139 131,02 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1176756001

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1176756002

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 309 091,89 \$, taxes incluses

20.007 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1173482002

Accorder un contrat à Construction BSL Inc., afin d'effectuer les travaux d'étaieement structural de l'ex-station de pompage Craig, pour une somme maximale de 311 087,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5933 (7 soumissionnaires)

20.008 Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1176365005

Accorder un contrat à Constructions S&R Martin inc., pour la réalisation des travaux de réfection des salles de bains et douches des employés du Biodôme - Dépense totale de 242 416,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1104898 - (10 soumissionnaires)

20.009 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1175925001

Exercer les deux options de prolongation, pour une période de quarante-huit mois, du contrat accordé à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable (CG14 0356), sans augmentation de la valeur du contrat

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.010 Contrat de services professionnels

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1174281011

Autoriser une dépense additionnelle de 31 016,23 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 13-13055

20.011 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1176044004

Autoriser une dépense additionnelle de 59 672,03 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze mois, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à TotalMed Solutions santé inc. (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 \$ à 287 897,40 \$ - Approuver un addenda à la convention

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Insectarium - 1173426004

Autoriser une dépense additionnelle de 502 967 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels KPJ - Kuehn Malvezzi / Pelletier De Fontenay / Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium / Dupras Ledoux / NCK - majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 \$ à 3 390 240 \$ incluant toutes les taxes applicables

20.013 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1177575002

Accorder un contrat à CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels d'agents de sécurité en santé et sécurité sur les chantiers pour le projet Migration du Biodôme - Dépense maximale de 690 429,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16352 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.014 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1170649006

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM - Appel d'offres public 1663 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 231 755,11 \$, taxes incluses)

20.015 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1176157007

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et OXFAM Québec pour l'exposition au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 18 juin 2018, des jouets conçus dans le cadre du 22e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, organisé par OXFAM Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

20.016 Entente

CG Service de l'environnement - 1177537002

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal - Autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 647 300 \$ pour l'année 2018

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.017 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1170515003

Approuver une convention de prêt de terrain dans laquelle la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de trois ans rétroactivement du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens sur une partie de terrain situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 957 m², sans contrepartie financière pour le terme, et ce, selon les conditions généralement établies

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.018 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1175323009

Approuver la troisième convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle de 7 mois, débutant le 1er janvier 2018, un espace d'entreposage pour des biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri-Bourassa O., d'une superficie approximative de 6 400 p², moyennant une recette totale de 25 013,31 \$, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166368010

Accorder un soutien financier de 31 150 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal en vue de la réalisation d'un projet intitulé « Quebec Missing and Murdered Indigenous Women (MMIW) community intervention and capacity building program », soit 9 000 \$ pour 2017, 18 000 \$ pour 2018 et 4 150 \$ pour 2019 / Autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports au montant de 18 000 \$ pour 2018 et 4 150 \$ pour 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Service du greffe - 1172904001

Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2017 et pour l'année 2018

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la concertation des arrondissements, Direction des travaux publics - SCA - 1175367004

Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1176232001

Accepter une contribution financière de 44 514,35 \$ pour le programme Feu follet, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1173673006

Autoriser la réception du versement de redevances de 3 753,07 \$, avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Scandale! - Le Montréal illicite, 1940-1960 »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1171081003

Autoriser le transfert d'un budget de 351 392 \$ de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules

30.006 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale -
1173843025

(AJOUT) Modifier la résolution CE17 1513 en modifiant la date limite de transmission, par les arrondissements, au 8 décembre 2017 pour leur Budget de fonctionnement 2018 et leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179008

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.002 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174501004

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174501009

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier

40.004 Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1171183002

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174396017

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er octobre 2017 au 31 octobre 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	12

CE : 10.002
2017/11/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2017/11/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.001
2017/11/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2017/11/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1172748005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat d'exclusivité au soumissionnaire Remorquage Météor inc., pour le contrat de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit pour le secteur Est pour une période de vingt-quatre (24) mois – Appel d'offres 17-16051 – Quatre (4) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le secteur Est (PDQ 23, 39, 42, 45, 46, 48 et 49) - Appel d'offres public 17-16051 - Quatre (4) soumissionnaires.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-10-30 10:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1172748005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat d'exclusivité au soumissionnaire Remorquage Météor inc., pour le contrat de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit pour le secteur Est pour une période de vingt-quatre (24) mois – Appel d'offres 17-16051 – Quatre (4) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Section application des règlements du stationnement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été désigné pour élaborer, en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement de la Ville, un contrat de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, en raison du transfert de la gouvernance des activités de remorquage au SPVM.

Le 23 février 2017, le conseil d'agglomération approuvait par la résolution CG17 0060, le dossier décisionnel 1162748003 visant à adopter un règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), par lequel on ajoutait à la liste des activités d'intérêt collectif les activités de remorquage. Cependant, le 25 juillet 2017, le règlement RCG 17-010, n'était pas approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le 21 septembre 2017, la Loi sur la métropole était adoptée accordant dorénavant la responsabilité des activités de remorquage à l'Agglomération.

L'appel d'offres public 17-16051 a été publié sur Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir et s'est tenu du 31 mai au 19 juin 2017 pour le service de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit et visait uniquement le **secteur Est**. Un délai de 20 jours a été accordé aux soumissionnaires. Aucun addenda n'a été émis durant cette période. La durée initiale de la validité des soumissions est de 270 jours, soit jusqu'au 16 mars 2018.

Il est important de souligner que appel d'offres 15-14809 a été lancé à l'automne 2015 pour le service de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit pour les secteurs Nord,

Sud, Est et Ouest, toutefois, puisque le soumissionnaire du secteur Est ne s'est pas qualifié à une étape du processus d'appel d'offres, le secteur Est a été subdivisé temporairement entre le secteur Nord et le secteur Sud.

La Ville accorde à chacun des adjudicataires le droit exclusif d'exercer des activités de remorquage et d'entreposage sur un des territoires déterminés dans le contrat. Ce droit d'exclusivité signifie que seul l'adjudicataire détenant le contrat ou son sous-traitant attribué au remorquage lourd, peut remorquer un véhicule visé par le contrat, et ce, pour le territoire désigné, sous réserve des exceptions prévues au contrat.

Les services de remorquage consistent principalement à enlever tout véhicule de délit et à le transporter à la fourrière de l'adjudicataire ou à l'endroit déterminé par l'officier responsable, ainsi qu'à effectuer tout remorquage requis par le Service de la sécurité publique. L'adjudicataire doit également enlever de la route les débris et les objets rattachés au véhicule, si nécessaire.

Les services de fourrière consistent à conserver, entreposer et parfois déplacer des véhicules remorqués à la demande de la Ville.

Les expressions «*véhicules de délit*» et «*Service de la sécurité publique*», utilisées dans le contrat, sont définies ainsi :

- **Véhicule de délit** : Un véhicule volé et retrouvé, un véhicule saisi ou abandonné à la suite d'un délit ou d'une arrestation pour facultés affaiblies (ivressomètre) ou un véhicule saisi par un agent de la paix en vertu du Code de la sécurité routière, de la Loi sur l'assurance automobile du Québec ou de toute loi applicable.
- **Service de la sécurité publique** : Divisions administratives de la Ville de Montréal regroupant le Service de police, le Service de la sécurité incendie et la Direction de la sécurité civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0012 - 26 janvier 2017 - Accorder des contrats d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour période de vingt-quatre mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soumissionnaires). Contrat 2 - secteur Ouest - Remorquage Burstall Conrad inc., Contrat 3 - secteur Sud - Remorquage Longueuil inc., et Contrat 4 - secteur Nord - Remorquage Météor inc.

DESCRIPTION

Le contrat d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit est d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. L'appel d'offres prévoit que le territoire de l'agglomération est divisé en quatre (4) secteurs correspondant respectivement aux territoires visés par chacun des centres opérationnels du SPVM. Le nombre de firmes aptes à fournir ce service pour chacun des secteurs est toutefois limité.

Le présent contrat a pour objet de mettre en place un service de remorquage exclusif pour le secteur défini dans le cahier des charges de l'appel d'offres permettant ainsi de libérer le réseau routier des véhicules de délit et de répondre à toute demande de remorquage formulée par le Service de la sécurité publique. De plus, ce contrat vise la fourniture d'un service de fourrière pour l'entreposage des véhicules remorqués. L'adjudicataire doit assurer la sécurité et l'entreposage de véhicules remorqués à la demande de la Ville. Ce contrat vise également à établir une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit

et, enfin, à offrir un recours aux citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli.

Le présent contrat d'exclusivité concerne uniquement le secteur Est qui couvre le territoire des postes de quartier suivant : 23, 39, 42, 45, 46, 48 et 49.

À titre indicatif, la répartition a été établie par centre opérationnel du SPVM, voici les autres secteurs dont les contrats ont été approuvés par résolution du conseil d'agglomération (CG17 0012) :

- Secteur Ouest - Remorquage Burstall Conrad Inc. : couvre le territoire des postes de quartier 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 13 et 26.
- Secteur Sud - Remorquage Longueuil Inc.: couvre le territoire des postes de quartier 12, 15, 16, 20, 21 et 22.
- Secteur Nord - Remorquage Météor Inc. : couvre le territoire des postes de quartier 10, 24, 27, 30, 31, 33, 35, 37, 38 et 44.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission de 2500 \$ a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution de 10 000 \$ par secteur.

JUSTIFICATION

À l'analyse des soumissions suite à l'appel d'offres public 17-16051, on comptait 12 preneurs de cahier de charges et 4 soumissionnaires. Deux soumissions furent rejetées, car non conforme aux critères techniques de l'appel d'offres.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, des vérifications d'usage ont été effectuées, celles-ci sont liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaire sur l'une des listes qui obligerait la Ville à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle incluse à l'appel d'offres 17-16051 et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des remorquages sont facturés par le adjudicataire du contrat directement aux propriétaires des véhicules remorqués. Le contrat prévoit une tarification uniforme basée sur celle édictée au décret du ministère des Transports du Québec dans le cadre des opérations de remorquage effectuées sur les autoroutes de la province (excluant les frais relatifs au corridor de sécurité). Cette tarification est majorée de 20,00 \$ afin de défrayer les coûts afférents à la gestion des contrats et au traitement des plaintes du public. Les revenus ainsi générés, de l'ordre d'approximativement 115 000\$ annuellement, couvrent les coûts opérationnels et sont déjà prévus au budget du Bureau du taxi de Montréal.

Une grille tarifaire, incluant des frais moindres, est par ailleurs prévue aux contrats lorsque le service de remorquage est réquisitionné par le SPVM pour ses propres activités et qu'il est, de ce fait, l'agent payeur. Le SPVM n'a toutefois aucune obligation récurrente envers l'adjudicataire du contrat.

Le Bureau de taxi de Montréal assurera la gestion de la performance des contrats et le

traitement des plaintes du public, et ce, jusqu'au transfert de la gouvernance des activités de remorquage au niveau du SPVM.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Ce changement réglementaire ne devrait entraîner aucun coût pour la Ville de Montréal et au Bureau du taxi de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permet que les entreprises et leurs employés soient enquêtés et établissent une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit; de plus, les citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli ont dorénavant un guichet unique à cette fin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat dès l'approbation du dossier par les instances municipales.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration (Philippe EMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne GUAY, Service des finances

Lecture :

Jocelyne GUAY, 15 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la réglementation du
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-08

Éric LALONDE
Inspecteur-chef
Division du soutien aux opérations et
patrouilles spécialisées

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs

Approuvé le : 2017-10-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-10-27



Dossier # : 1176710002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats à Sogep inc., pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature, pour une période de 36 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 : contrat 17-6022, section Ouest, pour une somme de 1 996 709,19 \$, taxes incluses; contrat 17-6023, section Centre, pour une somme de 1 868 946,55 \$, taxes incluses et le contrat 17-6024, section Est, pour une somme de 1 947 251,63 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15998 (3 soumissionnaires au total).

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) contrats de services techniques et généraux pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature pour une période de 36 mois (1er avril 2018 au 31 mars 2021);
2. d'approuver les contrats de services techniques et généraux par lesquels l'adjudicataire ci-après désigné, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public No 17-15998 :
 - ˆˆ Contrat N° 1 (17-6022 – section Ouest) : Enveloppe de 1 996 709,19 \$ toutes taxes incluses : Sogep inc.
 - ˆˆ Contrat N° 2 (17-6023 – section Centre) : Enveloppe de 1 868 946,55 \$ toutes taxes incluses : Sogep inc.
 - ˆˆ Contrat N° 3 (17-6024 – section Est) : Enveloppe de 1 947 251,63 \$ toutes taxes incluses : Sogep inc.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-06 17:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176710002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats à Sogep inc., pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature, pour une période de 36 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 : contrat 17-6022, section Ouest, pour une somme de 1 996 709,19 \$, taxes incluses; contrat 17-6023, section Centre, pour une somme de 1 868 946,55 \$, taxes incluses et le contrat 17-6024, section Est, pour une somme de 1 947 251,63 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15998 (3 soumissionnaires au total).

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau des parcs-nature inclut onze parcs-nature et totalise une superficie approximative de 1 400 hectares, dont 924 sont ouverts au public. Dans l'ensemble de ce réseau, nous retrouvons 67 bâtiments, près de 100 kilomètres de sentiers, 25 stationnements, 22 aires de pique-nique, 3 plages naturelles, 657 hectares de boisé, 488 hectares de champs et 15 hectares de marais.

Ces parcs-nature accueillent plus d'un million de visiteurs dans une année et offrent une programmation de 250 activités libres ou encadrées.

La Ville de Montréal a pour mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures. À cet effet, des travaux d'entretien des sites et des infrastructures, ainsi que le support aux activités sont délégués à l'entreprise privée, et ceci depuis la création de ce réseau. Ces contrats de service d'entretien sont requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements des parcs-nature par le public. Tenant compte que le contrat en cours, d'une durée de 36 mois (2013-2016), suivi de deux prolongations consécutives de 1 an chacune, se terminera le 30 mars 2018, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) doit donc octroyer un nouveau contrat d'entretien pour les trois sections administratives.

Les antécédents de ce contrat nous démontrent qu'il y a peu de compétition du marché pour notre appel d'offres. En fait, seulement deux soumissionnaires conformes ont déposé des soumissions lors de nos trois derniers appels d'offres de 2006 à 2013.

Dans le but de favoriser une meilleure concurrence et une plus grande ouverture du marché, nous avons développé un plan d'action avec l'appui du Service de l'approvisionnement. En voici les grandes lignes :

- simplifier les documents d'appel d'offres (devis techniques et clauses administratives particulières);
- retrancher l'entretien électromécanique des équipements;
- réduire le nombre d'items du bordereau de soumission;
- scinder le contrat par section (Ouest, Centre et Est).

Ainsi, conformément avec la L.C.V art. 573.1 prévu pour les contrats, dont la dépense est de 100 000 \$ ou plus, un appel d'offres public a été publié du 7 août au 13 septembre 2017 dans le journal Le Devoir, sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et sur le site Internet de la Ville. La durée de la publication a été de 37 jours calendrier. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendrier, soit jusqu'au 12 mars 2018. L'appel d'offres 17-15998 prévoit l'octroi de trois contrats d'entretien pour chaque section administrative du réseau des parcs-nature :

Contrat	Numéro	Section
1	17-6022	Ouest
2	17-6023	Centre
3	17-6024	Est

Deux addenda ont été émis lors de l'appel d'offres, afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 25 août 2017 : éclaircissements sur diverses questions de types administratives et sur la compréhension de certains éléments du contrat.
- Addenda 2 émis le 30 août 2017 : report de la date d'ouverture de l'appel d'offres du 7 septembre 2017 au 13 septembre 2017 suite à une demande d'un soumissionnaire.

Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0457 – 25 août 2016 – Autoriser la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

CG15 0455 – 20 août 2015 – Autoriser la prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel), pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017),

aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

CG12 0480 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

CG10 0096 - 25 mars 2010 - Accorder à OPSIS, Gestion d'infrastructures inc. pour une période de trois ans débutant le 1er avril 2010 et se terminant le 31 mars 2013, le contrat d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et la pépinière municipale à l'Assomption, au montant total approximatif de 5 473 278,39 \$, taxes incluses - appel d'offres public 10-11192 - 4 soumissionnaires.

CG07 0026 - 1er mars 2007 - Octroyer un contrat d'entretien et d'exploitation (temps et matériel) à OPSIS, Gestion d'infrastructures inc. pour les secteurs administratifs est, centre et ouest des parcs-nature et la pépinière, pour une durée de trois (3) ans - (2007-2010), pour un montant total approximatif de 4 437 732,33 \$ (incluant les taxes) - contrat no 600 03 06-055 - 2 soumissionnaires.

CE04 0555 - 24 mars 2004 - Octroyer les contrats à OPSIS, gestion d'infrastructures inc. pour l'exécution des travaux d'entretien et d'exploitation (temps et matériel) pour les parcs-nature des secteurs est, centre et ouest (2004-2007) no 600 03 740-Plan pour un montant de 475 038,52 \$ (taxes incluses) et no 600 03 741-Plan pour un montant de 709 140,85 \$ (taxes incluses) 3 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les trois contrats visés par le présent dossier comprennent tous les travaux quotidiens d'entretien, de nettoyage, de réparations mineures des infrastructures, ainsi que le soutien à la gestion de la faune et aux activités « grand public ».

Les travaux prévus aux contrats seront exécutés principalement dans les limites des parcs-nature suivants :

- Contrat 17-6022 (section Ouest) : parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, parc-nature du Cap-Saint-Jacques, parc agricole du Bois-de-la-Roche, et le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc.
- Contrat 17-6023 (section Centre) : parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, parc-nature du Bois-de-Saraguay, parc-nature du Bois-de-Liesse et le secteur de la pointe Théorêt (parc-nature du Cap-Saint-Jacques).
- Contrat 17-6024 (section Est) : parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et de l'île Bonfoin, parc-nature du Bois-d'Anjou, parc-nature du Ruisseau-De Montigny, de l'île Gagné et de l'île Lapierre.

La durée prévue pour chaque contrat est de trois ans sans indexation annuelle, avec la possibilité d'un maximum de deux prolongations, 12 mois chacune.

La liste du SÉAO indique 12 preneurs de cahiers des charges, soit :

1. Entreprises Daniel Robert Inc.

2. Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
3. Les Entreprises Di Feo inc.
4. Les Entreprises Ventec inc.
5. Les Pavages Dancar (2009) inc.
6. P.N.G. Projets d'aménagements inc.
7. Paysagistes Solarco inc.
8. Services récréatifs Demsis inc.
9. Sogep inc.
10. Strathmore Landscape inc.
11. Techniparc (9032-2451 Qc) inc.
12. Urbex Construction inc.

JUSTIFICATION

Des 12 preneurs de cahiers des charges, trois firmes ont déposé des soumissions pour le contrat 17-6022 (secteur Ouest), trois firmes pour le contrat 17-6023 (secteur Centre), et une firme pour le contrat 17-6024 (secteur Est).

En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre répondants ont mentionné des contraintes techniques (ressources, gestion des horaires, sous-traitants), un répondant a indiqué qu'il a manqué de temps en raison d'une période trop achalandée, un autre répondant a pour sa part répondu qu'il avait déjà un carnet de commandes chargé et le dernier a précisé qu'il fait partie du même groupe commercial d'un autre soumissionnaire. Deux firmes n'ont pas exprimé leurs motifs de désistement.

Toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

Les trois contrats sont à octroyer à la firme qui a obtenu les plus hauts pointages finaux, soit Sogep inc.

Contrat : 17-6022 (section Ouest)

Soumissions conformes	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus	Total (taxes incluses)
Sogep inc.	94,3	1 996 709,19 \$	S/O	1 996 709,19 \$
Paysagiste Solarco inc.	60,8	2 243 354,26 \$	S/O	2 243 354,26 \$
Urbex Construction inc.	50,6	4 579 503,69 \$	S/O	4 579 503,69 \$
Dernière estimation réalisée (interne)		2 503 389,77 \$	S/O	2 503 389,77 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				506 680,58 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) X 100				- 20.2 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)				246 645,07 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>) / <i>adjudicataire</i>) X 100				12,4 %

Contrat : 17-6023 (section Centre)

Soumissions conformes	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus	Total (taxes incluses)
Sogep inc.	94,3	1 868 946,55 \$	S/O	1 868 946,55 \$
Paysagiste Solarco inc.	62,9	2 007 204,81 \$	S/O	2 007 204,81 \$
Urbex Construction	50,3	4 345 140,95 \$	S/O	4 345 140,95 \$
Dernière estimation réalisée (interne)		2 352 371,25 \$	S/O	2 352 371,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				483 424,70 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / estimation) X 100				- 20.6 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)				138 258,25 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>) / adjudicataire) X 100				7,4 %

Contrat : 17-6024 (section Est)

Soumissions conformes	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus	Total (taxes incluses)
Sogep inc.	94,7	1 947 251,63 \$	S/O	1 947 251,63 \$
Dernière estimation réalisée (interne)		2 489 530,68 \$	S/O	2 489 530,68 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				542 279,05 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / estimation) X 100				- 21,8 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)				S/O
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>) / adjudicataire) X 100				S/O

Les prix de l'adjudicataire, Sogep inc., pour les trois contrats, 17-6022, 17-6023 et 17-6024, sont inférieurs de 20.2 %, 20.6 % et 21.8 % respectivement par rapport aux dernières estimations produites à l'interne. Les écarts les plus significatifs se retrouvent aux items à taux horaire de la main-d'oeuvre. Ceux-ci sont en moyenne, 26 % inférieurs à ceux estimés par le SGPVMR.

Pour les contrats 17-6022 et 17-6023, l'estimation du SGPVMR est inférieure de 17.4 % et 16.5 % respectivement par rapport à la moyenne des soumissionnaires. La comparaison à la moyenne ne s'applique pas dans le cas du contrat 17-6024, étant donné qu'il y a un seul soumissionnaire.

L'écart entre notre estimation et les montants des soumissions de l'adjudicataire peut s'expliquer en partie par le fait que l'entreprise connaît très bien les parcs-nature et que les

coûts associés aux outils et équipements ont été partiellement amortis dans les contrats précédents (de 2004 à aujourd'hui).

Nous considérons que les prix de l'adjudicataire sont justifiables et que les soumissions sont à l'avantage de la Ville de Montréal. Ceci va permettre à la Ville de remplir son mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle, et ce, à moindres coûts.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles). L'adjudicataire recommandé détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur jusqu'au 18 novembre 2017. Une copie de l'attestation en vigueur et une demande de renouvellement se trouvent en pièces jointes au dossier.

La compagnie Sogep inc. ayant obtenu le plus haut pointage pour les trois contrats en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Par ailleurs, notons que Sogep inc. fait partie de la même société mère, le Groupe Hélios, qu'Opsis Infrastructures inc. qui est l'adjudicataire de ce contrat depuis 2004.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance du budget	N° Contrat	Budget nécessaire (taxes incluses)
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	17-6022	1 996 709,19 \$
	17-6023	1 868 946,55 \$
	17-6024	1 947 251,63 \$

Ces contrats ne comportent aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Toutes ces dépenses sont assumées à 100 % par l'agglomération, parce qu'elle concerne les parcs-nature qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats d'entretien permettent, par l'accès des citoyens aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens.

La Ville de Montréal a d'ailleurs le mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contrats sont essentiels à la sécurité des usagers et au maintien de l'accessibilité aux parcs-nature alors que le contrat en cours prendra fin le 30 mars 2018. Un report, voire un refus, compromettrait de façon majeure la sécurité et les opérations des parcs-nature et, peut-être, entraînerait leurs fermetures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les politiques et les encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon CHARBONNEAU
Conseiller_analyse et contrôle de gestion

En collaboration avec Saber GHENNAI
Estimateur de travaux
514 872-8351

ENDOSSÉ PAR

Guyline PARR
Chef de division

Le : 2017-10-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE

Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Directrice

Approuvé le : 2017-11-06

Approuvé le : 2017-11-06



Dossier # : 1171029003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, pour la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements nécessaires à l'alimentation de la cour des Carrières, pour une somme maximale de 410 000 \$, taxes incluses - Fournisseur unique.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, le contrat pour la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements nécessaires à l'alimentation de la cour des Carrières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 410 000 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,20 % par l'agglomération, pour un montant de 205 820 \$.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-14 16:02

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171029003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, pour la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements nécessaires à l'alimentation de la cour des Carrières, pour une somme maximale de 410 000 \$, taxes incluses - Fournisseur unique.

CONTENU

CONTEXTE

L'octroi de contrat, objet de ce dossier, fait suite aux travaux en cours de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières. Ces travaux ont débuté en juin 2017 et devraient être complétés pour la fin décembre 2017. Après quoi, Hydro-Québec doit intervenir pour installer ses équipements sur socle (sectionneur et transformateur) et passer les câbles dans les conduits souterrains pour les relier au réseau moyenne tension. À noter que ces travaux ne peuvent être exécutés que par Hydro-Québec. Entre temps, la cour des Carrières continue d'être alimentée par la ligne existante en moyenne tension, cependant, cette entrée électrique n'est pas conforme (voir explications dans le contexte du dossier 1171029001).

Les contacts avec Hydro-Québec ont eu lieu au courant de l'année 2016 pour vérifier la faisabilité du projet (mise aux normes de l'entrée électrique de la cour des Carrières) et pour commenter les plans de l'ingénieur du projet. En décembre 2016, nous avons eu un contact avec un technicien d'Hydro-Québec et lui avons transmis les formulaires complétés et signés par l'ingénieur afin d'ouvrir un dossier et d'obtenir une estimation du coût des travaux qu'Hydro-Québec facturera à la Ville. En septembre dernier (2017), Hydro-Québec nous informe qu'il est en attente d'une réponse du promoteur situé en face de l'ex-incinérateur des Carrières (0143) pour statuer sur la nouvelle configuration du réseau qui alimentera la cour des Carrières. Le 5 octobre 2017, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) reçoit une évaluation sommaire du coût des travaux avec une précision de ± 30 % (voir estimation du coût des travaux d'Hydro-Québec en pièces jointes) qui s'élève à 273 665,21 \$, soit environ 410 000 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0144 -27 avril 2017 - Autoriser une dépense de 2 086 672,78 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa

soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 902,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5894.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de construction pour réaliser principalement les travaux suivants:

- Fournir et installer un sectionneur sur socle;
- Fournir et installer un transformateur moyenne tension sur socle;
- Fournir, installer et raccorder les câbles aux équipements et au réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec.

Ces travaux font suite à ceux qui se déroulent actuellement pour la mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) n'a pas d'autre choix, dans le cadre du présent projet, que de payer ce qu'Hydro-Québec exigera pour l'alimentation de la cour des Carrières (0723).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 410 000 \$, taxes incluses. Le coût d'emprunt de cette dépense après l'application des ristournes est de 374 384,65 \$ (voir tableau budget du projet en pièces jointes).

La dépense sera assumée à 50,20 % par l'agglomération et à 49,80 % par la Ville centre (voir l'intervention du Service des finances).

Le budget est disponible au PTI 2017-2019 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

La dépense se répartie de la façon suivante : 100 % en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des travaux ne ferait que fragiliser davantage les opérations de cette importante cour de service stratégique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux d'Hydro-Québec: Printemps 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Annie LONGPRÉ
Chef d'équipe

Le : 2017-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Chef de division

Approuvé le : 2017-10-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-24



Dossier # : 1176133004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Gestion Paramédical inc., une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits de premiers soins, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15763 d'une somme de 139 131,02 \$, taxes incluses. (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une période de soixante (60) mois, avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture, sur demande, de produits de premiers soins;
2. d'accorder à la firme Gestion Paramédical inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15763 et au tableau de prix ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-11-08 16:40

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176133004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Gestion Paramédical inc., une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits de premiers soins, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15763 d'une somme de 139 131,02 \$, taxes incluses. (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits de premiers soins pour le Centre de distribution de Montréal pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

En accord avec la Loi sur la santé et la sécurité du travail, les conventions collectives en vigueur et les normes CNESST, la Ville, à titre d'employeur, a l'obligation de fournir au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels afin de répondre aux besoins opérationnels. Par le biais de cette entente-cadre, ces produits seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et des services centraux.

La dernière entente-cadre pour les produits de premiers soins, d'une valeur de 40 304,75 \$, taxes incluses, a été conclue en 2014, pour une période de vingt-quatre (24) mois. Selon les données disponibles, elle a été consommée intégralement.

Le présent dossier a pour objet de recommander l'octroi d'un nouveau contrat pour l'acquisition de produits de premiers soins, à l'entreprise Gestion Paramédical inc., à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15763, lancé par le Service de l'approvisionnement le 7 août 2017.

L'appel d'offres a été annoncé dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 23 août 2017, accordant un délai de dix-sept (17) jours aux preneurs des cahiers des charges pour la préparation et le dépôt des documents de soumission. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours, soit jusqu'au 22 février 2018.

Un (1) addenda a été publié le 10 août pour répondre aux questions des fournisseurs.

La stratégie de sollicitation du marché proposée par le Service de l'approvisionnement consiste à :

- harmoniser l'offre des produits de premiers soins au Centre de distribution de Montréal;
- accorder un contrat pour une période de soixante (60) mois;
- uniformiser l'offre de biens et services pour l'ensemble des unités d'affaires;
- réduire le nombre de commandes, de factures et de plaintes;
- restreindre les frais administratifs;
- réduire les délais de livraison;
- simplifier la gestion contractuelle.

Liste des produits :

Description	Variété
Tampon	2
Bandage	3
Pansement	4
Compresse	1
Ciseau / Pince ciseau	2
Ruban adhésif	1
Applicateur	1
Épingle, Écharde	3
Coffret vide	1
Trousse complète de premiers secours	3
Guide pratique du secouriste	1
Gelée pétrole	1
Sachet pellicule faciale	1
Couverture	2
Masque respiratoire	1
Valve unidirectionnelle	1
Bouteille alcool	1
Total	29

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA142832005 - Conclure avec la firme PSP Argentino, une entente-cadre pour d'une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits de premiers soins, et ce, à la suite de l'appel d'offres sur invitation 14-13274 au montant de 40 304,75 \$, taxes incluses. (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

La Ville recherche une entreprise en mesure de fournir pour une période de soixante (60) mois à compter de la date d'autorisation d'octroi, de produits de premiers soins, conformément aux spécifications techniques et aux exigences définies aux documents de l'appel d'offres public numéro 17-15763.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres susmentionné comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour la première année, une clause d'indexation des prix selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années subséquentes, des délais de livraison requis, ainsi que les différents éléments propres aux spécifications des produits.

Aucune garantie de soumission ni d'exécution n'est exigée dans le cadre de l'appel d'offres 17-15763.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Preneurs des cahiers des charges : dix-neuf (19)

- 3M Soins de santé;
- AMG Medical inc.;
- Cardinal Health Canada inc.;
- Coloplast Canada Corp.;
- Covidien Canada ULC;
- Fisher Scientific.;
- Formedica Ltée;
- Gants et Securite McCordick;
- Gestion Paramédical inc.;
- Hazmasters Montreal;
- Les Distributions Solu-Med inc.;
- Les Eaux Saint-Leger;
- Les Entreprises Cappco inc.;
- Lumen;
- MÉDI-SÉCUR;
- PSP Corp.;
- Secourisme PME Québec inc. (SPMEDICAL inc.);
- Stevens;
- VWR International.

Soumissionnaires : quatre (4)

- Gestion Paramédical inc.;
- Hazmasters Montreal;
- Les Entreprises Cappco inc.;
- Secourisme PME Québec inc. (SPMEDICAL inc.).

Raisons de désistement :

4 Firmes : Spécialiste dans les produits hospitaliers.

8 Firmes : Produits non disponibles, prix non compétitifs, manque de temps, autre domaine d'activité.

3 Firmes : Aucune réponse.

Analyse des soumissions :

Les offres des firmes Les Entreprises Cappco inc. et Secourisme PME Québec inc. ont été jugées non conformes à la suite de l'étude de la conformité technique des soumissions par le Service de l'approvisionnement. (voir l'étude technique des soumissions en pièce jointe)

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par le centre de distribution de Montréal et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Montant total (taxes incluses)
Gestion Paramédical inc.	139 131,02 \$		139 131,02 \$
Hazmasters inc	160 212,69 \$		160 212,69 \$
Estimation interne	157 568,57 \$		157 568,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			149 671,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			8,00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			21 081,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			15,00%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(18 437,55) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			12,00%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Centre de distribution de Montréal a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 157 568,57 \$, taxes incluses, pour les (60) mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation et les derniers prix payés par la Ville pour l'acquisition de produits de premiers soins.

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEAO, l'estimation de la valeur du contrat était de 157 568,57 \$, taxes incluses. La plus basse soumission conforme s'élève à 139 131,02 \$, taxes incluses, ce qui représente une économie de 18 437,55 \$ pour la Ville. Cette différence pourrait s'expliquer par la stratégie des prix très agressifs utilisée par Gestion Paramédical inc. et l'assurance d'un contrat d'une période de soixante (60) mois.

L'analyse des échantillons de la firme Gestion Paramédical inc., plus bas soumissionnaire, a mis en évidence que les produits sont conformes aux exigences requises. Voir le rapport d'analyse des échantillons en pièce jointe.

Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier, au plus bas soumissionnaire conforme.

L'offre de la firme Gestion Paramédical inc. est conforme administrativement et techniquement. Le Service de l'approvisionnement recommande cette firme comme adjudicataire.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'offre est de :

121 009,80 \$ + 6 050,49 \$ (TPS) + 12 070,73 \$ (TVQ) = 139 131,02 \$ (taxes incluses)

L'entente-cadre conclue à la suite de l'appel d'offres 17-15763 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. En plus, la Ville risquerait de perdre la possibilité d'économies de volume. Dans le cas où le contrat ne serait pas octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Par conséquent, durant ce processus d'appel d'offres, les arrondissements et les services centraux ne pourraient pas fournir aux employés les produits de premiers soins dans le cadre de leur travail et en accord avec la Convention en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra l'entente-cadre avec la firme retenue.

CE : 22 novembre 2017.

Début du contrat : 27 novembre 2017.

Fin du contrat : 27 novembre 2022.

Fin du contrat incluant les années optionnelles : 27 novembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-19

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433

Approuvé le : 2017-11-08



Dossier # : 1176756001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-03 17:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176756001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, Espace pour la vie attire près de deux millions de visiteurs dans ses institutions. Pour atteindre cette performance, Espace pour la vie met notamment en œuvre une campagne de promotion importante, incluant l'achat d'espaces publicitaires dans les médias.

La Presse+, La Presse mobile et lapresse.ca sont des plates-formes qui rejoignent un nombre important de lecteurs et d'internautes. La publicité dans ces médias a prouvé son efficacité pour promouvoir les différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan et pour atteindre les objectifs de fréquentation d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0056 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

CM15 1486 - Approuver un projet de convention de partenariat, de gré à gré, avec La Presse pour l'achat d'espace publicitaire pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 335 727 \$, taxes incluses - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 163 264,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie.

DESCRIPTION

La convention de partenariat de 367 920 \$, taxes incluses, permettra à Espace pour la vie de bénéficiaire, pour l'ensemble de ses événements de 2018, de l'équivalent d'un rabais de 50% sur l'ensemble de ses placements publicitaires sur toutes les plates-formes de La Presse, soit: l'application pour tablettes (La Presse+), le site web et l'application mobile. Le montant de 367 920 \$ se décompose comme suit:

- un investissement financier de 183 960 \$, taxes incluses
- un échange de visibilité d'une valeur de 179 160 \$ taxes incluses (calculé selon des barèmes établis par l'industrie de la commandite) incluant notamment le logo de La Presse sur les publicités d'Espace pour la vie dans la Presse et sur les affiches de deux événements d'Espace pour la vie, de la visibilité sur les écrans de programmation dans chaque institution pour la durée du contrat.
- 300 billets de faveur pour les institutions pour une valeur de 4 800 \$, taxes incluses (La Presse redistribue ces billets à ses annonceurs).

Ce placement média représente un coût net par visiteur de 0,18 \$.

Les formats, dates et contenus des publicités sont précisés par le service de l'Espace pour la vie au moment des campagnes et répondent à l'évolution des stratégies et priorités de communication.

JUSTIFICATION

La fourniture d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue par la Loi sur les Cités et Villes, étant donné que les produits (médias) ne sont pas comparables en terme de portée, de profil de son lectorat ou de format publicitaire. Ainsi, ce contrat est octroyé de gré à gré.

L'ensemble des plates-formes de La Presse permettent à Espace pour la vie de joindre un grand nombre de personnes, soit une portée hebdomadaire de 1 910 000 lecteurs.

Lectorat par plateforme:

La Presse +	263 798 lecteurs-tablettes uniques/ jour (276 319 samedi et dimanche)
Lapresse.ca	1,8 millions visiteurs uniques/ mois
La Presse mobile	493 000 utilisateurs uniques/ mois

Cette grande portée permet d'acquérir de la notoriété et de promouvoir de façon performante les activités d'Espace pour la vie auprès de sa clientèle. En plus de correspondre au profil sociodémographique de ses visiteurs, les lecteurs de La Presse font en moyenne 17% plus de sorties culturelles que la population générale.

	Population générale	Lecteurs La Presse
Théâtre	21%	34%
Musées	26%	47%
Cinéma	30%	46%

De plus, La Presse offre, via son application La Presse+, de nouveaux formats publicitaires uniques hautement interactifs et intéressants pour le lecteur. Il est possible, à même l'application, d'enrichir chaque publicité avec du son, de la vidéo et diverses animations uniques.

La négociation d'une entente exclusive permet d'obtenir des tarifs avantageux et La Presse a été identifié comme le quotidien le plus pertinent parmi tous les quotidiens, pour la promotion d'Espace pour la vie. Il est à noter que des achats seront aussi faits dans les

autres quotidiens montréalais, de façon ponctuelle et selon des besoins spécifiques, avec un budget de moindre envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 183 920 \$, taxes incluses, est prévu au service de l'Espace pour la vie.

Aussi, un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec La Presse, soit une somme de 183 920 \$, taxes incluses, est requis.

Cette dépense additionnelle, provenant d'un échange de services avec La Presse, sera consacrée à l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de La Presse.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur la cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être inscrit au budget du service de l'Espace pour la vie.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas approuvé dans les délais requis, la promotion des événements d'Espace pour la vie ne pourra pas se faire adéquatement, ce qui aura une incidence négative sur les fréquentations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Placements publicitaires: du 1 janvier au 31 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 23 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-20

Albane LE NAY
C/D communication et marketing

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-11-03



Dossier # : 1176756002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 309 091,89 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 309 091,89 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-03 16:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176756002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 309 091,89 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie présente chaque année des activités et événements originaux afin de maintenir l'intérêt de ses visiteurs, joindre de nouveaux publics, augmenter son achalandage et contribuer à développer davantage sa notoriété, créant ainsi des retombées positives pour la Ville de Montréal. L'achat de publicité est l'une des stratégies de communication déployées par le Service pour joindre un plus vaste public.

Astral Affichage (qui a acquis Cogeco Métromédia en 2016) est le fournisseur exclusif d'espace publicitaire dans le réseau de transport collectif de la Société de transport de Montréal (STM), qui rejoint un nombre important d'utilisateurs. L'affichage dans ce réseau a prouvé son efficacité pour promouvoir différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

En plus de l'affichage dans le réseau de transport collectif, Astral Affichage offre des emplacements publicitaires en affichage extérieur, tel des super panneaux aux abords des routes, des panneaux aux abords des rues en ville ainsi que des colonnes de rue. Étant donné qu'Espace pour la vie achète annuellement des emplacements publicitaires en affichage extérieur (pour plus de 130 000 \$ en 2016), l'entente annuelle qui était conclue dans les années antérieures à 2017 avec Cogeco Métromédia, qui concernait exclusivement l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la STM, a été bonifiée pour profiter de rabais de volume sur les produits d'affichage extérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1420 - Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 320 200,77 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CM15 1471 – 14 décembre 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 223 200,97 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CM15 0169 – 24 février 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CM14 0481 - 26 mai 2014 - Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de Transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

DESCRIPTION

Le contrat annuel prévoit l'investissement maximal de 268 834,00 \$ avant taxes (309 091,89 \$ taxes incluses) pour un total de six campagnes publicitaires différentes, chacune reliée à un projet distinct.

Campagne	Type d'affichage utilisé	Période	Coût avec taxes
Papillons en liberté	Murales numériques et panneaux lumineux dans le métro	19 février au 15 avril	37 431,26 \$
Planète 9	Panneaux lumineux dans le métro	7 mai au 30 juin	33 112,80 \$
Campagne été	Panneaux aux abords des rues, super panneaux aux abords des autoroutes, maquillage de l'autobus touristique à deux étages	17 juin au 25 août	167 723,23 \$
Jardins de lumière	Panneaux lumineux dans le métro	3 septembre au 28 octobre	33 112,80 \$
Aurorae	Panneaux lumineux dans le métro	5 novembre au 30 décembre	33 112,80 \$
Campagne corpo	Panneaux lumineux dans le métro, écrans dans le métro, colonnes de rue, un super panneau	1 ^{er} janvier au 31 décembre	4 599,00 \$
Total			309 091,89 \$

Les types d'affichage, dates, ou projets annoncés pourraient être modifiés par Espace pour la vie en cours d'année, pour répondre à l'évolution des stratégies et priorités.

JUSTIFICATION

Le métro est fréquenté par plus d'un million d'adultes chaque mois en provenance de l'Île de Montréal et des banlieues nord et sud de Montréal, soit 38% de la population du Grand Montréal et 50% de la population de l'Île de Montréal. Tout près de 850 000 d'entre eux l'utilisent chaque semaine. Chaque usager emprunte le métro en moyenne sept fois par semaine pour un trajet d'environ 20 minutes, ce qui en fait une clientèle fidèle et captive.

Les différents médias offerts dans le réseau de la STM ont fait leurs preuves et rejoignent la clientèle locale recherchée par Espace pour la vie. Ils sont particulièrement efficaces auprès de groupes comme les professionnels, les jeunes étudiants âgés de 18 à 34 ans et spécialement les jeunes femmes de 18 à 34 ans qui sont souvent les décideurs d'activités familiales. Astral Affichage est l'unique gestionnaire de ce type d'affichage à l'intérieur du métro de Montréal, dans les trains de banlieue et sur les autobus de la STM. Cette entreprise est donc le seul fournisseur possible de ce produit.

Durant la saison estivale, il est impératif de rejoindre la clientèle touristique et récréo-touristique de passage à Montréal. Les super panneaux aux points d'entrée de la ville ont été retenus, pour l'impact qu'ils génèrent. Pour rejoindre les résidents et les touristes en ville, l'affichage sur panneaux le long des rues de la ville ont été retenus, touchant à la fois les automobilistes, les piétons et les cyclistes. L'affichage extérieur sur panneaux positionne les événements d'Espac pour la vie comme des incontournables dans l'offre culturelle montréalaise.

Un investissement annuel de cet ordre permet d'obtenir des bonus et des rabais importants. Ainsi, pour un investissement demandé de 268 834,00 \$ avant taxes, l'espace publicitaire obtenu a une valeur de 5 836 160 \$, selon la carte de tarif d'Astral Affichage.

La fourniture d'espace médias, aux fins d'une campagne de publicité, est une exception prévue à la Loi sur les cités et villes. De ce fait, ce contrat peut être octroyé de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 309 091,89 \$ (incluant les taxes) est prévu au Service de l'Espac pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce dossier compromettrait la campagne annuelle de publicité d'Espac pour la vie et pourrait avoir un impact négatif sur les recettes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la campagne : 1er janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 23 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-20

Albane LE NAY
C/D communications et marketing

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-11-03



Dossier # : 1173482002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction BSL Inc., afin d'effectuer les travaux d'étaieiment structural de l'ex-station de pompage Craig, pour une somme maximale de 311 087,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5933 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction BSL Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat afin d'effectuer les travaux d'étaieiment structural de l'ex-station de pompage Craig, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 311 087,86 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5933 ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-11-07 11:44

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173482002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction BSL Inc., afin d'effectuer les travaux d'étaieiment structural de l'ex-station de pompage Craig, pour une somme maximale de 311 087,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5933 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'ancienne usine de pompage Craig, construite à la fin du XIXe siècle, est vacante depuis 1954 et désaffectée depuis 1987.

Depuis ces trente (30) dernières années, l'édifice n'a fait l'objet que de réparations d'urgence; le toit fuit, la maçonnerie présente des déformations importantes, les ouvertures ne sont plus étanches et sont en bonne partie placardées.

Un contrat de services professionnels (réf.: GDD 117579001) a été accordé afin de réaliser les plans et devis pour les travaux suivants :

- La consolidation de la charpente de toit;
- Le remplacement du revêtement de toiture;
- La restauration/remplacement des portes et fenêtres;
- La restauration de la cheminée;
- La réfection de la maçonnerie.

Suite aux relevés effectués par les professionnels, il a été décidé d'installer des étaieiments en urgence qui serviront lors de la réfection majeure du bâtiment.

Le projet de reconstruction est prévu pour 2018-2019. Un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis sera lancé de nouveau avant la fin de l'année afin que les travaux commencent en 2018 et qu'ils soient complétés en 2019. Compte tenu de la dégradation progressive des murs de maçonnerie et des fermes de bois de la toiture, la mise en place de ces étaieiments assurera l'intégrité de l'immeuble jusqu'au début des travaux de rénovation majeure.

Les plans et devis ont été réalisés par la firme WSP Canada inc.

Cet appel d'offres public, publié dans « Le Devoir » le 30 août 2017, a laissé aux soumissionnaires un délai de 21 jours afin d'obtenir les documents nécessaires disponibles sur le site SÉAO et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions était de 90 jours à partir de la date de dépôt des soumissions soit le 20 septembre 2017. Deux addenda ont été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Addenda 1 14 septembre 2017 : Précisions sur l'étendue des travaux;
Addenda 2 18 septembre 2017 : Précisions sur l'étendue des travaux.

L'influence de ces deux addenda sur l'estimation du coût des travaux réalisée par les professionnels est négligeable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0277 8 mars 2017 Autoriser une dépense de 194 854,38 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet de la consolidation structurale de l'ex-station de pompage Craig, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel l'équipe formée de Riopel + associés, architectes et WSP Canada inc., ingénieurs en charpente et civil, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 144 854,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15348.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Construction BSL Inc. pour effectuer les travaux d'étaie structural de l'ex-station de pompage Craig (0171).

Les travaux contingents pour couvrir les imprévus et les risques associés au projet équivalent à 20 % (51 847.98 \$), taxes incluses.

Suite à l'appel d'offres public 5933, quatorze (14) entreprises se sont procurées le cahier des charges, sept (7) d'entre elles ont déposé une soumission

Liste des preneurs de cahier des charges	dépôt de soumission
Construction Interlag Inc.	Non
Construction Jessiko.	Non
Construction BSL Inc.	Oui
Construction ConcCreate Ltée	Oui
Construction Martineau Inc.	Non
Constructions Valrive inc.	Non
Gestion Pachar Inc.	Oui
Meikor Inc.	Non
Procova Inc.	Oui
Roland Grenier Construction	Oui
SDX MÉCANIQUE INC	Non
Société générale de construction BPF inc.	Oui
St-Denis Thompson Inc.	Oui
Trempro Construction Inc.	Non

JUSTIFICATION

Sept (7) entrepreneurs, soit 50 % des preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. Les sept (7) autres entrepreneurs n'ont pas déposé de soumission pour les

raisons suivantes : non-disponibilité dans leur calendrier, n'ont pas l'expertise nécessaire ou se sont procurés le cahier des charges à titre de sous-traitant.

Soumissions conformes	Montant total (taxes incluses)
Construction BSL inc.	259 239,88 \$
St-Denis Thompson Inc.	263 292,75 \$
Roland Grenier construction Ltée	290 039,38 \$
Société générale de construction BPF inc.	297 785,25 \$
Gestion Pachar inc.	332 277,76 \$
Construction Concreate Ltée	407 011,50 \$
Procova inc.	441 504,00 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	264 902,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	327 307,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	26,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	182 264,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	70,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-5 662,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 2,14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	4 052,87 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	1,56 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels présente un écart de 2,14 % par rapport à la plus basse soumission conforme.

La plus basse soumission est conforme et recommandée par les professionnels (voir la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Construction BSL Inc., plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Intact, compagnie d'assurance, figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 311 087,86 \$ sera financé via le budget de fonctionnement du SGPI.

Le coût maximal du présent contrat inclut les contingences de 51 847,98 \$ (20%).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'immeuble risque de s'effondrer avec les charges de neige sans renforcements avant l'hiver,
Durant les travaux, il est possible que l'entrepreneur doive temporairement fermer des voies de la rue Viger Est afin d'avoir un périmètre sécuritaire pour ses travaux. Cette fermeture de voies serait effectuée en avant-midi, contre le trafic, conformément aux demandes de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement s'occupera d'informer la population de la fermeture des voies, au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat fin novembre 2017
Travaux sur place : décembre 2017 à février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mourad AMARI, Service des infrastructures_voirie et transports
Robert BÉDARD, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER

ENDOSSÉ PAR

Annie LONGPRÉ

Le : 2017-10-18

Gestionnaire immobilier

Chef d'équipe

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-11-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-11-03

**Dossier # : 1176365005**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Constructions S&R Martin inc., pour la réalisation des travaux de réfection des salles de bains et douches des employés du Biodôme - Dépense totale de 242 416.89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #1104898 - (10 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 242 416,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des salles de bain et douches des employés du Biodôme, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Constructions S&R Martin, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 224 416,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1104898 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-03 16:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1176365005**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Constructions S&R Martin inc., pour la réalisation des travaux de réfection des salles de bains et douches des employés du Biodôme - Dépense totale de 242 416.89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #1104898 - (10 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Un certain nombre de locaux du Biodôme de Montréal n'ont jamais été réaménagés depuis la construction du vélodrome en 1976, en particulier les espaces utilisés par les employés de la Ville de Montréal.

Parmi ceux-ci, les salles de bain et douches des employés doivent faire l'objet d'une réfection majeure, eu égard à leur vétusté. Ces salles de bain et douches sont fréquemment utilisées, notamment par les animaliers du Biodôme, qui travaillent avec les animaux dans les habitats.

Le concept, ainsi que les plans et devis, ont été réalisés par la firme Éric Majer Architecte à la suite d'un appel d'offres sur invitation du 3 mars 2017.

À la remise des plans et devis définitifs, il s'est avéré qu'un mandat supplémentaire d'une firme d'ingénierie était nécessaire pour sceller les plans électriques et mécaniques, même s'il s'agissait de besoins mineurs.

Aussi, les plans et devis définitifs en électricité et mécanique ont été réalisés par la firme Induktion, à la suite d'un appel d'offres sur invitation lancé le 15 août 2017.

L'appel d'offres public des travaux mené sous le numéro BI-00099, et sous la référence SEAO #1104898, a été publié sur SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir) en date du 26 septembre 2017 pour une remise initiale des soumissions le 11 octobre 2017.

Deux addenda ont été publiés :

- Addenda #1: donnant des réponses aux soumissionnaires qui renvoient aux prescriptions techniques du devis et aux plans;
- Addenda #2: reportant le délai de remise des soumissions au 16 octobre 2017, et donnant des réponses aux soumissionnaires qui renvoient aux prescriptions techniques du devis et plans;

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

La réfection des salles de bain et douches a été planifiée en amont des travaux de la Migration, dans le cadre du Programme de maintien du Biodôme. Ces travaux sont à l'extérieur du périmètre du projet de la Migration du Biodôme, qui démarrera en 2018 et vise essentiellement à revoir l'expérience du visiteur, et donc les espaces publics.

Les espaces rénovés dédiés aux salles de bain et douches ne seront pas accessibles pendant les travaux de démolition nécessaires dans le cadre du projet Migration (les 4-5 premiers mois de chantier à partir d'avril 2018). En effet, des poteaux d'acier visant à soutenir une dalle y seront installés. Les animaliers, aquaristes, plongeurs et autres employés travaillant dans les habitats pourront cependant recommencer à les utiliser dès les travaux de démolition terminés. Rappelons que, tel que planifié par l'équipe responsable des collections vivantes au Biodôme, bon nombre d'animaux resteront dans leurs habitats pendant les travaux de la Migration, notamment les poissons et les manchots.

Par ailleurs, le délai de réalisation des travaux pour la réfection des salles de bain et douches étant de 8 semaines, si ces derniers débutent fin novembre, les salles de bains et douches seront de nouveau disponibles aux employés début février 2018. Or, la période février-avril est une période cruciale dans le cadre de la Migration du Biodôme, puisque c'est à cette période que seront déménagés les animaux qui ne restent pas pendant le chantier et que leurs habitats seront nettoyés. Aussi, les employés utiliseront beaucoup les douches pendant cette période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de travaux de construction, à prix forfaitaire, à l'entreprise S.R. & Martin inc., pour la réalisation des travaux de réfection des salles de bain et douches des employés du Biodôme.

Il s'agit de la réfection de deux salles de bain et douches, celles des femmes et celles des hommes, au niveau 0 du Biodôme (voir plan d'aménagement en annexe).

Le projet prévoit :

- la modernisation des installations, l'installation d'équipements à économie d'énergie, de luminaires et de prises supplémentaires,
- le réaménagement conformément aux normes d'accessibilité universelle,
- la démolition et la réfection des murs et planchers,
- l'ajout de toilettes et douches.

Les contingences prévues au projet sont de 10% du montant du contrat de l'entrepreneur.

Un montant de 18 000 \$, incluant taxes, est prévu pour les incidences afin de réaliser les contrôles qualité des matériaux et les travaux de finis de plancher, réalisés en interne, afin d'uniformiser le fini dans les locaux de service du Biodôme.

JUSTIFICATION

Onze firmes de construction ont acquis le cahier des charges. Parmi elles, dix ont déposé des soumissions, soit 90 % des preneurs de cahier des charges.

La firme qui n'a pas soumissionnée est un entrepreneur en électricité, et non un entrepreneur général.

À la suite de l'analyse des soumissions, les dix soumissionnaires ont été jugés conformes.

Le résultat des soumissions reçues se détaille comme suit :

Soumissions conformes	Montant (incluant taxes)	Contingences 10 % (incluant taxes)	Total (incluant les taxes)
1 - Constructions S.R. & Martin inc.	204 015.35	20 401.54	224 416.89
2 - Le groupe Parmo	217 009.56	21 700.96	238 710.53
3 - Les entreprises Constructo	224 719.79	22 471.98	247 191.67
4 - Procova Inc.	234 549.00	23 454.90	258 003.90
5 - AKA Construction inc.	235 107.98	23 510.80	258 618.78
6 - Afcor Construction Inc.	239 237.66	23 923.77	263 161.43
7 - Melma Construction inc.	251 116.90	25 111.69	276 228.59
8 - MGB Associés	263 593.99	26 359.39	289 953.38
9 - Ardec Construction inc	301 234.50	30 123.45	331 357.95
10 - Les Constructions Serbec Inc.	362 992.17	36 299.22	395 496.58
Dernière estimation du projet	180 353.00\$	18 035.30\$	198 388.30 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			278 313.97 \$
Ecart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)			19.4%
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)			171 079.69 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)			57%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			26 028.59 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			12 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			14 293.64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels est de 26 028,59\$ soit 12%. Il semble que cet écart est dû aux coûts sous-estimés du carrelage et des comptoirs par les professionnels.

Les vérifications démontrent que l'entreprise Constructions S.R. & Martin inc. ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), qu'elle possède une licence de la RBQ conforme et que son attestation de Revenu Québec est valide. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. L'exécution de ces travaux ne requiert pas l'attestation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce projet de 242 416,89 \$ taxes, contingences et incidences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant net maximal de 210 843,13 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-044 - Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie (CM17-0487). Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux répondent au principe 1 (accessibilité universelle) du Plan d'action en développement durable (PADD), et au principe 3 (une protection accrue de l'environnement) par l'installation d'équipements à basse consommation d'énergie et d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de l'état de vétusté des installations, il est nécessaire de réaliser les travaux afin de répondre aux besoins des employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin des travaux fin janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Penelope DARCY
Contrôleur de projet

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

Le : 2017-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-11-02



Dossier # : 1175925001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Exercer les deux (2) options de prolongation, pour une période de quarante-huit (48) mois, du contrat accordé à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable (CG14 0356), sans augmentation de la valeur du contrat.

Il est recommandé :
d'exercer les deux (2) options de prolongation, pour une période de quarante-huit (48) mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Les Services EXP inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable (CG14 0356).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-10-30 10:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175925001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Exercer les deux (2) options de prolongation, pour une période de quarante-huit (48) mois, du contrat accordé à Les Services EXP inc., pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable (CG14 0356), sans augmentation de la valeur du contrat.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des différents programmes de réfection des infrastructures stratégiques, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit réaliser au cours des prochaines années plusieurs projets de construction ou de rénovation d'infrastructures stratégiques dont elle est responsable. Ces projets visent principalement la modernisation, la réhabilitation, la construction et le remplacement des réservoirs, des stations de pompage et des conduites principales de distribution d'eau potable. Afin d'être en mesure de réaliser l'ensemble de ses projets dans les meilleurs délais, la DEP a besoin de faire appel aux ressources externes. Le présent dossier concerne la prolongation du contrat de Les Services EXP inc. sans coût additionnel, ni augmentation de la valeur du contrat, pour terminer les projets en cours, entre autres, le projet de construction de la station de pompage Rosemont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer les deux (2) options de prolongation du contrat accordé à Les Services EXP inc., pour une période de quarante-huit (48) mois, sans dépense additionnelle, ni augmentation de la valeur du contrat, pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la DEP. La durée prévue du contrat initial était de soixante (60) mois, à partir du 9 septembre 2014, date de la signature de la convention par les parties. La date de fin du contrat est prévue le 9 septembre 2019.

Conformément à l'article 7 des clauses administratives particulières du document d'appel d'offres 14-13413, nous appliquons l'option de prolongation de vingt-quatre (24) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations.

L'enveloppe budgétaire maximale du contrat n'étant pas atteinte, il s'agit pour la Ville de se prévaloir de l'option de renouvellement mentionnée au paragraphe précédent, et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat en cours.

Le contrat arrivera à échéance lorsque son montant total aura atteint l'enveloppe maximale prévue ou à la fin de la période de prolongation de quarante-huit (48) mois (septembre 2023), selon la première des deux éventualités à survenir.

JUSTIFICATION

La DEP désire poursuivre la surveillance de trois (3) chantiers avec Les Services EXP inc. Ces trois projets sont : Imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont, Construction de la nouvelle station de pompage Rosemont et Mise à niveau de la station de pompage Closse. Parmi ces trois projets, le plus long est celui de la station de pompage Rosemont dont la durée des travaux est de 1110 jours et dont l'ordre de débiter les travaux a été émis le 2 octobre 2017.

PROJET SURVEILLÉ PAR EXP	DATE DE RÉCEPTION PROVISoire PRÉVUE	DATE DE RÉCEPTION DÉFINITIVE PRÉVUE
Imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont	Mai 2020	Mai 2021
Mise à niveau de la station de pompage Closse	Mai 2019	Mai 2020
Construction de la nouvelle station de pompage Rosemont	Octobre 2020	Octobre 2021

La date de fin du contrat de services professionnels de Les Services EXP inc. est le 9 septembre 2019 et la prolongation demandée jusqu'à la date du 9 septembre 2023 permet de compléter les services de surveillance des travaux des trois projets en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier supplémentaire n'est prévu par rapport au contrat initial.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réfection des réservoirs ainsi que la rénovation et la construction de conduites visent à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et aux meilleurs coûts financier et environnemental possibles pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat de services professionnels n'est pas prolongé, il y aura un changement de firme pendant la surveillance et la réception des travaux de trois (3) projets : Imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont, Construction de la nouvelle station de pompage Rosemont et Mise à niveau de la station de pompage Closse.
Un changement de firme pendant la surveillance des travaux serait problématique au niveau des responsabilités professionnelles en ingénierie pour le certificat d'attestation de conformité des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communications, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin des travaux : septembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Van Hao NGUYEN
INGENIEUR

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-18

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2017-10-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-10-30



Dossier # : 1174281011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle de 31 016,23 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat accordé à la firme CIMA+ S.E.N.C. (CM14 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 166 483,80 \$ à 197500,03 \$, taxes incluses;

Il est recommandé au conseil municipal :

D'autoriser une dépense additionnelle de 31 016,23 \$ \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du contrat accordé à la firme CIMA+ S.E.N.C. (CM14 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 166 483,80 \$ à 197500,03 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-18 11:49

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174281011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle de 31 016,23 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 13-13055.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de reconstruction d'infrastructures municipales de la 64e Avenue, entre la 5e Rue à le boulevard Perras et de la 58e Avenue, entre le boulevard Maurice-Duplessis à le boulevard Perras, ont duré 204 jours au lieu de 150 jours pour les raisons suivantes :

- Assurer la conformité à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du tronçon de la 58ième avenue,
- Entreposer temporairement, caractériser et disposer les sols contaminés de la 64ième avenue;
- Aménager temporairement des entrées privées en pierre concassée pour la période hivernale;
- Sécuriser des regards et intervenir en cas d'urgence (nivellement de la chaussée et rechargement granulaire) sur la 58ième qui n'a pas été pavée à la mi-décembre 2014 par l'entreprise du maître d'œuvre;
- Installer et entretenir une signalisation temporaire pour le période hivernale;
- Décontaminer et recharger la fondation supérieure, ajustement des pièces d'utilité publique d'une partie de la 58ième avenue.

Partie prenante : Commentaire de M.Abdelwahid Bekkouche, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

Vous trouverez ci-dessous nos commentaires en lien avec le dossier en rubrique.

Autorisation d'une dépense additionnelle de 31 016,23 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 13-13055.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14-0405 -29 avril 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles au montant de 166 483,80 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 174 807,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no : 13-13055 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Cette situation a fait en sorte que les activités de surveillance des travaux se sont prolongées au delà des heures prévues initialement.

JUSTIFICATION

Les honoraires supplémentaires demandés couvriraient la surveillance ci-dessous:
Surveillance bureau réalisée du 20 novembre 2014 au 17 décembre 2014 :

- Coordination des travaux par temps froid;
- Suivi des directives de changement;
- Décomptes;
- Réception des travaux de la 64ième le 16 décembre 2014.

Surveillance réalisée en 2015 :

- Réception et traitement des travaux supplémentaires;
- Rencontres avec l'Entrepreneur pour statuer sur les travaux supplémentaires;
- Rencontre avec la Ville pour statuer sur les travaux supplémentaires;
- Rencontre pour traitement d'une plainte au 9875, 4e Rue;
- Réunion de redémarrage pour les travaux reportés en 2015.

Surveillance bureau réalisée de juillet 2015 à mars 2017 :

- Surveillance bureau durant la reprise du chantier du 1 juin au 3 juillet 2015;
- Gestion des plaintes au 12 255, 64ième avenue et 12 460 ,58ième avenue;
- Décompte et traitement des travaux supplémentaires;
- Visite pour l'acceptation provisoire de la 58ième avenue;
- Discussions et échanges de courriels en ce qui a trait à l'inspection télévisée non conforme pour les 58ième et 64ième avenues.
- Retour sur les travaux supplémentaires pour Sanimax;
- Rencontre avec l'avocate, Me Chantale Massé pour un avis juridique;
- Rencontre avec la Ville pour discussion sur la validité des inspections télévisées de la 58ième Avenue.

Total des honoraires selon les taux déjà établis du 20 novembre 2014 à mars 2017 de l'ordre de 27 736,50 \$ (avant taxes).

En résumé les honoraires supplémentaires sont principalement dûs au suivi des déficiences de l'entrepreneur, qui a occasionné un délai supplémentaire dans la réalisation du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget d'honoraires restants pour la fin du projet :

- Production des plans finaux;
- Recommandation de paiement de décomptes et suivi des déficiences;
- Recommandation l'acceptation provisoire et finale;
- Correction des entrées charretières.

Total des honoraires selon les taux déjà établis de mars 2017 à la fin du projet est de l'ordre de 3 980,00 \$ (avant taxes) et 2 500,00 \$ (avant taxes) pour la correction des entrées charretières.

En déduisant l'enveloppe additionnelle de la Ville de 7 240,00 \$ (8 324,19 \$ taxes incluses) pour le paiement des honoraires supplémentaires, le montant total d'honoraires à prévoir est de l'ordre de 26 976,50 \$ (31 016,23 \$ taxes incluses).

voir l'intervention de la DGSRE / Cette dépense sera assumée par la Ville Centre

Demande de Mme Julie Lapointe, Conseillère budgétaire, Service des Finances

Le coût total maximal de ce contrat de 31 016,23 \$ (taxes incluses), sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 28 321,96 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-026 - « Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et égout ». Ce montant est admissible à une subvention à 100 % dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Anne-Marie RIZZO, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Alain R ROY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Ghyslain WILSON, 23 août 2017
Abdelwahid BEKKOUCHE, 23 août 2017
Martine HÉBERT, 31 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric PAINCHAUD
pour Martin Coutu

ENDOSSÉ PAR

Éric PAINCHAUD
pour Martin Coutu

Le : 2017-08-23



Dossier # : 1176044004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 59 672.03 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la Firme TotalMed Solutions santé inc (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 à 287 897,40 \$. Approuver un addenda à la convention.

Il est

RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense supplémentaire de cinquante-neuf mille six cent soixante-douze dollars et trois cents (59 672,03 \$), taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois dans le cadre du contrat accordé à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. (CE15 1822 du 16 novembre 2016 - CM16 1234 du 21 novembre 2016 - CG16 0627 du 24 novembre 2016), majorant ainsi le montant total du contrat de deux cent vingt-huit milles deux cent vingt-cinq dollars et trente-huit cents (228 225,38\$) au montant de deux cent quatre-vingt-sept milles huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante cents (287 897,40 \$), taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176044004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 59 672.03 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la Firme TotalMed Solutions santé inc (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 à 287 897,40 \$. Approuver un addenda à la convention.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2016, la Direction générale a placé en priorité dans ses orientations l'augmentation de la présence au travail. Un audit de la revue des activités du Bureau de santé effectué en 2015 a clairement identifié comme un élément essentiel, l'optimisation de l'évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d'absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter l'efficacité, l'efficacités et la présence au travail.

Un deuxième audit du Bureau de santé a eu lieu en septembre 2016. Plusieurs améliorations notables ont été constatées dont une augmentation importante des expertises médicales demandées par le Bureau de santé, des expertises médicales demandées beaucoup plus tôt dans la majorité des dossiers et une augmentation significative du nombre de demandes d'avis au Bureau d'évaluation médicale (BEM).

Le Bureau de santé a mis sur pied une équipe médicale, en janvier 2016, afin de contribuer à la priorité numéro un de la Direction générale de la Ville. À cet effet, des contrats ont été signés avec différentes firmes pour la fourniture de services médicaux.

La somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 de la Convention initiale doit être augmentée pour couvrir les services professionnels supplémentaires requis avec le contractant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0008 du 28 janvier 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault, d'un montant maximal de 115 894,80 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois.

CG16 0627 du 24 novembre 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 228 225,38 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois.

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense additionnelle de 59 672.03 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la Firme TotalMed Solutions santé inc (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 à 287 897,40 \$. La somme de l'addenda équivaut à une prestation de travail de 173 heures à un tarif horaire de 300\$.



Contenu

Les parties ont conclu une convention de services professionnels le 24 novembre 2016 (ci-après appelée la « Convention initiale »);

La Ville a demandé au Contractant de fournir des services professionnels supplémentaires;

La somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 de la Convention initiale doit être augmentée pour couvrir les services professionnels supplémentaires requis au contractant.

L'article 8 de la Convention initiale est modifié en remplaçant la somme maximale de deux cent vingt-huit milles deux cent vingt-cinq dollars et trente-huit cents (228 225,38\$) par la somme de deux cent quatre-vingt-sept milles huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante cents (287 897,40 \$) incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ).

Cette décision est prise en tenant compte d'un certain nombre d'heures supplémentaires que la Ville a demandées au Contractant pour des présences.

JUSTIFICATION

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion complète des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absences en invalidité personnelle de certains groupes d'employés. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé, inc. sont requis à titre de médecin-conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CNESST;

- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale (BEM);
- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
- réviser les questionnaires de préemploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
- témoigner devant le Tribunal administratif du travail;
- autoriser le réarmement des policiers;
- évaluer la justification des absences ponctuelles;
- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'Addenda n° 1 ci-dessus est détaillé comme suit :

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS							
FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC							
464h/année au tarif horaire de 400,00\$							
173h/année au tarif horaire de 300,00\$							
	Nombre d'heures/année	Tarif/horaire	SOUS TOTAL	Nombre de rapports	Tarif pour les rapports	SOUS TOTAL	TOTAL APRÈS TAXES
Médecin A Contrat initial	464	400,00 \$	185 600,00 \$	258	50,00 \$	12 900 \$	228 225,38 \$
Médecin B Addenda au contrat	173	300,00 \$	51 900,00 \$	0	0	0	59 672,03 \$
Total	464	400,00 \$	237 500 \$	258	50,00\$	12 900 \$	287 897,40 \$
	173	300,00 \$	\$				

Les crédits nécessaires à cet addenda sont déjà réservés au budget de la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2017.

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cet addenda de 59 672,03 \$ entre les

compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels*, ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marika LAURENDEAU
Conseillère principale

ENDOSSÉ PAR

Isabelle RH CÔTÉ
c/d - gestion de la présence au travail

Le : 2017-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc-André CHARLAND
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-11-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2017-11-09

**Dossier # : 1173426004**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 502 967 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels KPJ - Kuehn Malvezzi / Pelletier De Fontenay / Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium / Dupras Ledoux / NCK - majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 \$ à 3 390 240 \$ incluant toutes les taxes applicables.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 502 967 \$ taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium.
2. D'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels avec KPJ - Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium/Dupras Ledoux/NCK, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 \$ à 3 390 240 \$ incluant toutes les taxes applicables.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-25 09:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173426004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 502 967 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels KPJ - Kuehn Malvezzi / Pelletier De Fontenay / Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium / Dupras Ledoux / NCK - majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 \$ à 3 390 240 \$ incluant toutes les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de Métamorphose de l'Insectarium s'inscrit dans le plan d'affaires d'Espace pour la vie. Il est l'un des projets majeurs du service et vise à transformer l'expérience de visite de l'Insectarium, à améliorer les services aux visiteurs et à augmenter la fréquentation d'Espace pour la vie.

Le 23 novembre 2015, à l'issue d'un concours international d'architecture tenu en 2014, la Ville de Montréal octroyait un contrat au consortium KPJ (Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium/Dupras Ledoux/NCK) pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction.

Les éléments clés du projet lauréat sont :

- L'agrandissement et la transformation du musée en un lieu unique de rencontres authentiques avec les insectes;
- Une architecture durable (certification LEED Or), qui s'inspire de l'habitat des insectes: nids, chambres et galeries, eau, végétation, air et terre, avec l'utilisation, à l'origine du projet, du pisé-terre compactée (pour réduire les risques liés à ce matériau, la Ville a par la suite demandé de remplacer le pisé par du béton projeté pour évoquer la terre dans les espaces de visite);
- L'expérience de visite au cœur de l'organisation spatiale, avec notamment un espace d'immersion multi sensoriel avec des insectes en liberté et un accès visuel à l'envers du décor;
- Une intégration harmonieuse au site du Jardin botanique et un impact visuel réduit du bâtiment, au profit de la nature.

Le concept architectural du futur musée amène le visiteur dans des galeries souterraines pour lui faire percevoir le monde comme un insecte, avant d'émerger dans un espace immersif de verre (la serre).

En juillet 2017, le projet Métamorphose de l'Insectarium s'est trouvé devant la nécessité de remplacer la technique de construction de « serre horticole » alors envisagée par KPJ, par la technique de construction de « mur-rideau ». En effet, le seul fournisseur québécois informait KPJ qu'il serait incapable de répondre aux exigences du Code du bâtiment 2010, nécessaire pour recevoir du public, au coût visé du projet. Normalement, les serres de production horticole qu'il fabrique ne requièrent pas les mêmes exigences ; il se serait donc vu contraint de modifier ses techniques de production de manière substantielle. Le fournisseur a ensuite avisé KPJ et EPLV qu'il ne participerait donc pas à l'appel d'offres.

Par ailleurs, les fournisseurs hors Québec

- sont 30% plus chers (sans compter le taux de change pour les É-U);
- n'ont pas d'accréditation pour travailler sur notre territoire. Cela les oblige à s'associer à un fournisseur local, et engendre ainsi des coûts supplémentaires et les rend moins compétitifs que le fournisseur québécois.

La solution alternative proposée par KPJ est de réaliser les verrières du nouvel Insectarium en mur-rideau (bâtiment de verre). Cette solution comporte des avantages qui permettent de:

- ouvrir le marché à plus de fournisseurs (marché du mur rideau plus important);
- construire la volière et l'espace de production avec un matériau connu du marché de la construction, ce qui réduit les risques durant la construction;
- augmenter la durée de vie et l'efficacité du bâtiment (construction plus robuste et étanche).

Initialement, cette approche n'avait pas été retenue en raison de l'enveloppe budgétaire du projet. Cette modification au programme engendre en effet des coûts de construction et des contingences additionnels, ayant un impact sur les honoraires professionnels.

Elle a également un impact sur le calendrier de livraison du projet (ouverture en janvier 2021 plutôt que décembre 2019).

Le 2 octobre 2017, le Comité de coordination des projets d'envergure recommandait la poursuite du projet avec les modifications proposées au budget et au calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1344 - 23 novembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Kuehn Malvezzi/Pelletier DeFontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium/Dupras Ledoux/NCK, équipe lauréate du concours d'architecture Espace pour la vie, volet « Métamorphose de l'Insectarium » pour la réalisation des plans et devis et la surveillance les travaux de construction de la Métamorphose de l'Insectarium - Dépense totale de 3 366 560,19 \$, taxes incluses/Approuver un projet de convention à cette fin.
CE14 0134 - 29 janvier 2014 - Approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie concernant les trois projets d'envergure, legs pour le 375^e anniversaire de Montréal, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique; approuver la convention type de services professionnels, qui sera utilisée ultérieurement lors du choix des finalistes du concours d'architecture; et autoriser la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie (1136365007).

CM13 1001 - 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé.

CE13 0962 - 26 juin 2013 - Autoriser une dépense de 104 617,05\$, taxes incluses, pour préparer et élaborer le programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium, approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898.78 \$, taxes incluses, et imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (1135991002).

DESCRIPTION

Passer à une méthode de construction en mur-rideau et intégrer les équipements de serre entraîne une augmentation du budget de construction. À la présente étape des plans et devis à 85 %, le coût direct de construction sans contingences ni frais est estimé par KPJ à 13 419 373 \$. Ce coût était de 10 419 413 \$ à l'étape de 50 % des plans et devis, et à 9 093 838 \$ à la signature de la convention des professionnels (voir tableau comparatif des coûts dans la section *justification*).

Par ailleurs, outre le coût du mur-rideau, un transfert budgétaire doit être effectué depuis le budget d'incidences vers le budget de construction. Le programme fonctionnel et technique du projet prévoyait l'achat et l'installation d'équipements horticoles, entomologiques et de sécurité à même le budget d'incidences. Mais pour assurer une meilleure intégration de ces équipements à l'architecture, réduire les risques de coordination sur le chantier et bénéficier de la garantie intégrée aux travaux de l'entrepreneur général, nous recommandons que ces équipements, initialement prévus au budget d'incidences du projet, soient inclus dans le contrat de l'entrepreneur général. Ceci implique un transfert de 1 310 101\$ du budget d'incidences vers le budget de construction, lequel a également un impact sur le calcul des honoraires.

Vu la nature de la modification à effectuer aux plans et devis pour la reconception de l'enveloppe du bâtiment en mur-rideau, nous suggérons également de majorer la contingence de conception à 6 %, soit à 887 768 \$ (était à hauteur de 4 %, à l'étape des plans et devis à 85 %).

Le coût de construction total estimé est donc désormais de 20 098 410 \$, avant taxes. Conformément à l'article 5.3.1 b) de la Convention de services professionnels, une majoration des honoraires professionnels est requise, en fonction de ce montant.

Le montant global maximal d'honoraires de 2 887 273 \$, incluant toutes les taxes, mentionné au paragraphe 5.1 de la convention de services professionnels doit ainsi être majoré d'un montant global maximal de 502 967 \$, incluant toutes les taxes (437 457,71 \$ avant taxes), pour permettre à l'Architecte et à l'Ingénieur de mener à terme le projet, et ce, dans le respect des termes et des conditions stipulées dans la Convention initiale; l'ajustement représente environ 18 % du coût initial des honoraires professionnels.

En fonction de l'article 5.1.1 (Méthode du pourcentage), les deux parties s'entendent à déboursier 70 % de la majoration durant la phase conception et 30 % de la majoration durant la phase de construction. Cela en fonction de la progression du projet.

JUSTIFICATION

Gestion des coûts et des risques

Depuis le démarrage du projet, plusieurs mécanismes ont permis d'en contrôler les coûts avec une grande rigueur:

- Réductions globales de superficies : plusieurs itérations architecturales menant à -18 % des superficies prévues au PFT (programme fonctionnel et technique);
- Optimisation des systèmes mécaniques en réutilisant les infrastructures existantes, conservation d'une partie de la structure existante du bâtiment;
- 2 exercices d'analyses de la valeur (pilotée par un spécialiste externe, méthodologie d'optimisation qui permet d'analyser le juste coût pour les besoins du projet);
- 5 évaluations budgétaires par des estimateurs externes;
- 2 revues budgétaires internes;
- 1 processus de design intégré composé de 3 charrettes (exercices d'optimisation du design).

Plus spécifiquement, les optimisations des superficies du musée réalisées proviennent des secteurs suivants:

- Réduction des espaces mécaniques: les systèmes de géothermie requièrent des équipements moins imposants.
- Réduction des espaces d'accueil: il était demandé au PFT d'explorer deux options d'espaces pour deux types d'accueil. L'un pour un accès distinct de l'Insectarium, l'autre pour un accès conjoint avec le Jardin botanique. L'accès distinct de l'Insectarium étant l'option retenue, cela a permis de réduire la superficie de cette fonction à même le bâtiment.
- Réduction des espaces de soutien aux opérations: les espaces entomologiques et horticoles ont été réduits en raison d'une optimisation de méthode d'approvisionnement des papillons.

Les espaces dédiés aux visiteurs (expositions) ont été affectés au minimum (-1 %), de sorte que le concept muséal et l'expérience de visite ont été respectés à travers ces exercices d'optimisation.

De plus, EPLV a mis en place en collaboration avec le Bureau Design Montréal, un Panel de design composé d'architectes de membres du jury du Concours d'architecture. Ce Panel s'est réuni à trois reprises aux étapes conceptuelles clés, afin de s'assurer que l'originalité du concept d'architecture soit respectée.

Après toutes ces étapes, le programme et le budget ne peuvent plus être optimisés pour absorber ces coûts additionnels induits par la modification du programme technique (mur-rideau) sans compromettre le concept et le projet.

Budget global du projet (sans taxes)

BUDGET PROJET À L'ÉTAPE PLANS ET DEVIS 85 % ET DÉTAIL MODIFICATION 1		BUDGET PROJET INITIAL - À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS	
A- Services professionnels : Concours	327 300	A- Services professionnels : Concours	327 300
B- Détail Modification 1 du Budget de construction à l'étape plans et devis 85 %		B- Détail du Budget de construction initial - à la signature de la Convention de services professionnels	

Coût de base du bâtiment incluant Investissements pour LEED Or	9 275 674	Coût de base du bâtiment	8 374 438
Coût de base de l'aménagement paysager extérieur	422 802	Coût de base de l'aménagement paysager extérieur	719 400
IMPACT 1 : Majoration du coût direct pour intégration mur-rideau	3 720 897		
I- Sous-Total: Coût direct	13 419 373	I- Sous-Total: Coût direct	9 093 838
<i>Transfert du budget d'incidences vers le budget de construction (équipements hort., entomo, sécurité)</i>	<i>1 310 101</i>		
Sous-Total : Coût direct + transfert d'incidence	14 729 474		
Contingences de conception (6 %)	883 768	Contingences de conception (10 %)	909 384
II- Sous-Total: Coût direct	15 613 242	II- Sous-Total: Coût direct	10 003 222
Frais généraux (12 %)	1 873 589	Frais généraux (12 %)	1 200 387
III- Sous-Total: Budget de soumission	17 486 832	III- Sous-Total: Budget de soumission	11 203 608
Contingences de construction (7 %)	1 224 078	Contingences de construction (6,2 %)	694 624
IV- Sous-Total coût de projet sans muséologie	18 710 910	IV- Sous-Total coût de projet sans muséologie	11 898 232
Muséologie	1 387 500	Muséologie	1 374 800
B- Total : Coût de construction du nouvel Insectarium	20 098 410	B- Total: Coût de construction du nouvel Insectarium	13 273 032
C- Services professionnels (consortium et autres)	3 212 340	C- Services professionnels (consortium et autres)	2 762 340
D- Incidences	3 049 974	D- Incidences	4 220 698
E- Contingence globale et indexation	2 061 976	E- Contingence globale et indexation	2 416 630
TOTAL BUDGET GLOBAL DU PROJET	28 750 000	TOTAL BUDGET GLOBAL DU PROJET	23 000 000

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal des frais d'honoraires supplémentaires est de 502 967 \$ taxes incluses.

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #13-035, Insectarium/Biodôme/Pavillon Jardin Botanique, est de 437 457,71 \$ avant taxes. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La majoration des honoraires prend en compte que les professionnels visent la certification Leed Or pour le bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La majoration du contrat de services professionnels est nécessaire afin de poursuivre le projet de Métamorphose de l'Insectarium. Le fait de ne pas donner suite aux ententes négociées avec les professionnels pourrait engendrer un nouveau report des travaux de construction ou même l'annulation complète du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication pour le décalage du calendrier a été élaborée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Impact sur le calendrier du projet

À l'arrêt depuis juillet 2017, nous avons dû présenter la situation du projet aux comités de coordination des projets (septembre CCGPE et octobre CCPE), avant les instances du CE et du CM, et ce en période électorale). Cette situation à elle seule ajoute 5 mois au calendrier du projet, nonobstant un délais de re-mobilisation des professionnels (contractuel: 2 semaines), puis un temps additionnel d'environ 2 mois, requis pour la conception du mur-rideau. Ces délais cumulés portent l'appel d'offres après les vacances de la construction 2018.

Le calendrier suivant est donc basé sur une décision des instances (CM) d'ici la fin décembre 2017 (au plus tard mi-janvier 2018), pour que les architectes puissent être mobilisés dès la fin-janvier 2018.

Juillet 2018	Plans et devis 100%
Août - octobre 2018	Appel d'offres pour travaux
Novembre 2018	Fermeture au public de l'actuel Insectarium et relocalisation employés
Décembre 2018	Octroi contrat entrepreneur général
Janvier 2019 - novembre 2020	Travaux de construction de bâtiment
Mai - novembre 2020	Prise de possession des serres: production des végétaux, montage et rodage de l'espace immersif
Août - novembre 2020	Installations dispositifs muséologiques
Décembre - janvier 2020	Suivi de déficiences, installation équipements et rodage
Fin janvier 2021	Ouverture au public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne CHARPENTIER
Directrice de l'insectarium

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-16

Anne CHARPENTIER
Directrice de l'insectarium

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Frédéric BOULVA
Directeur Exploitation

Tél : 514 872-0603

Approuvé le : 2017-10-24



Dossier # : 1177575002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels d'agents de sécurité en santé et sécurité sur les chantiers pour le projet Migration du Biodôme. Dépense maximale de 690 429,47 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-16352 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel **CIMA+ S.E.N.C.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour **les services professionnels d'agents de sécurité en santé et sécurité sur les chantiers pour le projet Migration du Biodôme**, pour une somme maximale de 690 429,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16352 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-10 15:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177575002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels d'agents de sécurité en santé et sécurité sur les chantiers pour le projet Migration du Biodôme. Dépense maximale de 690 429,47 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-16352 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme a été inauguré en 1992 dans l'ancien vélodrome des Jeux olympiques de 1976. Quelques 25 ans plus tard, le projet Migration du Biodôme vise à revoir l'expérience de visite en réalisant la modernisation des espaces publics. Le début des travaux dans le Biodôme est prévu à partir de février 2018 jusqu'en mai 2019.

La maîtrise d'œuvre sur les chantiers de construction des bâtiments de la Ville, ce qui inclut la responsabilité en santé et sécurité, est ordinairement déléguée à l'entrepreneur général. Par contre, pendant la fermeture du Biodôme, dans le contexte où, tel que décrit ci-dessous, plusieurs chantiers se dérouleront simultanément dans le bâtiment et que l'institution demeurera en opération, la Ville est considérée comme le maître d'œuvre et aura donc la responsabilité de la santé et la sécurité pendant les travaux.

Un consultant spécialisé en santé et sécurité au travail (agent de sécurité) est requis afin de planifier les mesures à prendre, préparer le programme de prévention obligatoire, effectuer la surveillance pendant les travaux et assumer toutes les tâches en lien avec la santé et la sécurité sur les chantiers durant la réalisation des travaux.

Échéancier et divers chantiers - projet Migration du Biodôme et autres

- Novembre 2017 - Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de l'entrepreneur général de Migration du Biodôme.
- Lancement d'appels d'offres pour certains entrepreneurs spécialisés (notamment la construction de rochers).
- Préparation des chantiers, planification des mesures en santé et sécurité et préparation du programme de prévention.
- Février 2018 - Fermeture du Biodôme au public, déménagement des animaux (sauf les poissons).
- Début des travaux de la mise aux normes de la chambre d'équipements électriques du Biodôme par l'entrepreneur Dawco inc. (#1176891003)
- Mars-avril 2018 - Désinstallation et installation de nouveaux filets au-dessus des

écosystèmes (appel d'offres en cours).

- Avril 2018 - Début des travaux généraux du projet Migration (contrat de l'entrepreneur général en construction)
- Février 2018 à mai 2019 - Maintien des opérations dans le Biodôme (dont animaliers - présence des poissons pendant les travaux, horticulteurs, opérations de maintien des équipements mécaniques, etc.)
- Divers travaux par des entrepreneur spécialisés (construction et installation de décors dont des rochers de béton, installation d'échafaudages, aménagement d'expositions, etc.)
- Divers travaux en régie (peinture, réfection de planchers, réaménagement de locaux des employés et des animaux, etc.)
- Fin-mai 2019 - Réouverture du Biodôme au public

L'appel d'offres public de services professionnels mené sous le numéro 17-16352 a été publié sur SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir) en date du 6 septembre 2017 pour une remise des soumissions le 25 septembre 2017.

Un addenda a été publié :

- Addenda #1: donnant des réponses aux questions des soumissionnaires.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0298 - 28 mars 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 \$ à 3 268 323,12 \$, taxes incluses. (#1177575001)

CM14 1121 -24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme », pour une somme maximale de 3 199 754,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet(#1146365002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels, à taux horaire, à l'entreprise CIMA+ S.E.N.C, pour les services d'agents de santé et de sécurité sur les chantiers du projet Migration du Biodôme.

Le mandat de la firme consiste principalement à :

- Fournir un agent de sécurité qualifié, selon les termes de l'article 5, en matière de santé et sécurité au travail au Biodôme afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur, dont entre autres la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction.
- Prendre connaissance du programme de prévention élaboré pour les travaux requis et suggérer des modifications au besoin. La révision en tout ou en partie du programme de prévention du maître d'œuvre pourrait faire partie des services requis.
- Mettre en application le programme de prévention applicable et s'assurer du suivi auprès

des entrepreneurs et des personnes accédant au chantier de construction.

- Collaborer, faire rapport au directeur et donner des avis et des conseils pertinents en matière de santé et sécurité au travail.

L'agent de sécurité sera le représentant de la Ville de Montréal sur les chantiers du Biodôme en matière de santé et sécurité.

La préparation des chantiers aura lieu à partir de novembre 2017 et la fin des travaux est prévue pour mai 2019.

JUSTIFICATION

Parmi les 8 preneurs de cahier des charges, 5 ont déposé une soumission et 3 n'en ont pas déposé, soit 62,5 % des preneurs de cahier des charges. Les raisons de désistement évoquées sont les suivantes: le carnet de commande de l'une des firmes est complet pour la période sollicitée, l'une des firme ne peut offrir les services recherchés et finalement, l'une des firmes n'a fourni aucun motif.

Les soumissions déposées ont été évaluées à l'aide d'un système comportant 2 enveloppes. Sur les 5 soumissions reçues, 3 ont été jugées non conformes par le comité de sélection, car les firmes les ayant déposées n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %.

Les notes obtenues, les prix soumis et les autres informations pertinentes quant aux soumissions jugées conformes sont présentés dans le tableau suivant :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire	Note finale	Prix de base pour un agent de sécurité (heures régulières), avant taxes	Prix pour temps supplémentaire et provision pour prolongation de chantier (le cas échéant), avant taxes	Multiplicateur pour tenir compte de la quantité d'agents à fournir pendant le mandat (le cas échéant)	Prix total, avant taxes	Prix total, taxes incluses	
1 - CIMA+ S.E.N.C.	79,5 %	1,88	250 440,00 \$	149 896,00 \$	1,5	600 504,00 \$	690 429,47 \$	
2 - IGF Axiom Inc.	81,2 %	1,82	255 540,00 \$	161 732,40 \$	1,5	625 908,60 \$	719 638,41 \$	
Dernière estimation du projet	Non applicable	Non applicable	272 000,00 \$	177 440,00 \$	1,5	674 160,00 \$	775 115,46 \$	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)							705 033,90 \$	
Écart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)							2,11 %	

Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)	29
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)	208,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	4,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-84
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	685,99 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	-10,93 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	29
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	208,94 \$
	4,23 %

La firme ayant obtenu la meilleure note finale, soit 1,88, est CIMA+ S.E.N.C. Le prix total (incluant des heures supplémentaires, une provision pour prolongation de chantier et un multiplicateur de 1,5 pour tenir compte de la quantité d'agents à fournir pendant le mandat, le cas échéant) est de 690 429,47 \$, taxes incluses.

Un écart, en faveur de la Ville, de 10,93% entre la dernière estimation et l'adjudicataire s'explique par la comparaison des taux horaire, sachant que le mandat représente au minimum 3 400 heures régulières, l'adjudicataire a déposé ses taux horaires comme suit :

	Taux horaire, avant taxes
Année 2017, heures régulières	72,00 \$
Année 2018, heures régulières	73,50 \$
Année 2019, heures régulières	75,00 \$

alors que la dernière estimation effectuée par la Ville a été établie en fonction d'un taux horaire régulier de 80,00 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal est de 690 429,47 \$, taxes incluses.

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #13-035 "Insectarium / Biodôme / Pavillon Jardin Botanique", est de 600 504,00 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est essentiel que le contrat soit accordé afin de réaliser les travaux du projet Migration du Biodôme, la Ville n'ayant pas la compétence en la matière pour un chantier de ce type.

Par ailleurs, compte tenu de la préparation nécessaire avant le début du chantier, afin de ne pas retarder les travaux de la Migration du Biodôme, le contrat de services professionnels en santé et sécurité doit être octroyé rapidement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication particulière n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat de services professionnels décembre 2017

Fin du mandat de services professionnels mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BELISLE
Agent technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-02

Jean BOUVRETTE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-11-10



Dossier # : 1170649006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public # 1663, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 231 755.11 \$ (taxes incluses)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS inc pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres 1663 dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 231 755.11 \$ (taxes incluses)
2. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ces projets de convention pour et au nom de la Ville.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-11-06 10:54

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION**Dossier # :1170649006**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public # 1663, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 231 755.11 \$ (taxes incluses)

CONTENU**CONTEXTE**

L'appel d'offres concerne des services professionnels de caractérisation des sols, préalablement aux travaux mineurs de Modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal

Les services visés par le présent contrat sont principalement régis par:

L'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement
La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés MDDLCC
Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1214- 2 août 2017 - accordait le contrat à la firme Groupe ABS inc. au montant de 106 702.55 \$

DESCRIPTION

Les services requis permettent d'identifier la nature et le degré de contamination des sols excavés pour en disposer adéquatement selon les normes du MDDELCC. Il S'agit d'un contrat général, subdivisé par la suite en plusieurs demandes de travaux à différents emplacements de construction de la CSEM. Chacune des demandes est encadrée d'une estimation précise du nombre de forages à planifier et les différentes tâches et analyses qui s'y rattachent.

JUSTIFICATION

La firme retenue sera sélectionnée sur la base de son pointage technique et de l'enveloppe de prix. Elle exécutera, à la demande et sous la supervision de la Division Réalisation des travaux, différents mandats de caractérisation environnementale des sols. La totalité des frais d'honoraires ne pourra excéder l'enveloppe maximale qui aura été octroyée à la firme retenue.

La grille standard d'évaluation applicable spécifiquement pour l'octroi de contrat de services

professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et l'expertise des ressources professionnelles qui réaliseront les mandats, a été utilisée.

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES			
Mandat: Caractérisation des sols- travaux mineurs			
		Groupe ABS	GIE
Présentation et respect du schéma de l'offre de services	10	9,00	8,00
Compréhension du mandat	15	13,33	11,87
Capacité de production et échéancier	20	18,00	15,33
Expertise de la firme dans des travaux similaires	25	23,67	21,67
Expertise du chargé de projets et de son équipe	30	26,00	24,87
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE	100	90,0	81,3

8 entreprises ont demandé le cahier de charges : Stantec Expert-conseils

Solmatec Inc

Terrapex Environnement Itée

Les services EXP inc

GHD Consultants

Génonovation

Groupe ABS

GIE

6 n'ont pas soumissionné :

2 entreprises ont soumissionné (Groupe ABS et GIE)

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences	Prix
Groupe ABS	231 755.11 \$	Aucune	231 755.11 \$
Gie	269 211.66 \$	Aucune	269 211.66 \$
Coût moyen des soumissions reçues			250 483.39 \$
Estimation interne			273 838.83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			-18 728.28 \$ -8%
Écart entre le plus haute et la plus basse conforme			37 456.55 \$ 16%
Écart entre l'estimation interne et la plus basse			-42 086.52 \$ -18%
Écart entre l'estimation et la deuxième plus basse			4 627.17 \$ -2%

Pour expliquer l'écart à la baisse de 8% entre le plus bas soumissionnaire et la moyenne:

- Le Groupe ABS a réduit ses prix des articles moins en demande pour supporter la section des travaux mineurs
- Le prix de l'item le plus important (450 forages en formule tout inclus) est représentatif du prix soumis dans les années passées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de ces services professionnels sont répartis à chacune des demandes de travaux de la CSEM. Cette dépense est financée par le PTI, remboursée par redevance aux usagers de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CSEM favorise de remblayer avec les sols excavés à l'extérieur des surfaces de chaussée et de trottoirs, partout où l'espace d'entreposage du matériel en vrac le permet. Sous la chaussée et les trottoirs, les remblais doivent respecter les directives de la Ville sur la nature et la compaction des matériaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas de lien avec les communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de parution SEAO et Constructo: 26 septembre 2017

Disponibilité des documents 26 septembre 2017

Date de fin de la période d'appel d'offres 11 octobre 2017

Durée de l'appel d'offres 14 jours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La CSEM a procédé à l'appel d'offres public # 1663 le 13 juillet 2016. Il est conforme aux orientations et aux politiques de la Ville (Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques. Guide de référence en matière d'octroi et de gestion de contrats de services professionnels) pour ce genre de contrat où l'on vise à octroyer un mandat à la firme présentant le meilleur pointage cumulatif.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 2 novembre 2017 (séance 41.T.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-11-06



Dossier # : 1176157007

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et OXFAM Québec pour l'exposition au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 18 juin 2018, des jouets conçus dans le cadre du 22e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, organisé par OXFAM Québec.

Il est recommandé:

1) d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et OXFAM Québec pour l'exposition au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 18 juin 2018, des jouets conçus dans le cadre du 22e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, organisé par OXFAM Québec.

2) d'autoriser le directeur de Planétarium à signer l'entente pour et au nom de la ville.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-03 16:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176157007

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et OXFAM Québec pour l'exposition au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 18 juin 2018, des jouets conçus dans le cadre du 22e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, organisé par OXFAM Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Historiquement, OXFAM Québec exposait au Biodôme les jouets du 22e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés. En 2017, OXFAM Québec a prêté l'exposition au Planétarium Rio Tinto Alcan. L'organisme souhaite renouveler l'expérience en 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 2101 (21 décembre 2016) : approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Oxfam Québec, pour l'exposition des jouets conçus dans le cadre de la 21^e édition du Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, qui se tiendra au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 29 mai 2017;

DESCRIPTION

Des centaines de jouets, fabriqués par des enfants dans le cadre du 22e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, organisé par OXFAM Québec, seront suspendus au plafond recouvrant l'aire de restauration du Planétarium Rio Tinto Alcan; les jouets ayant remporté un prix seront mis en exposition dans les vitrines déjà existantes, à la vue des visiteurs.

JUSTIFICATION

Cette exposition, prévue pour être présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan du 20 février au 18 juin 2018, donne une nouvelle vie aux jouets. Ce faisant, elle contribue à sensibiliser le public aux problématiques liées à la consommation de jouets et donc à la lutte contre les changements climatiques; c'est dans cette optique, qui fait écho à sa mission, qu'Espace pour la vie souhaite accueillir l'exposition.

Dans le cadre de cette exposition temporaire, les visiteurs peuvent apprécier la créativité des enfants tout en étant sensibilisés au recyclage et la réutilisation de certains objets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun frais pour accueillir cette exposition.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objets exposés étant fabriqués à partir de matériels recyclés, le projet s'inscrit dans une optique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nouvelle exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation d'Espace pour la vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de l'exposition sera assurée à travers les outils de communication et marketing du service de l'Espace pour la vie et ceux d'OXFAM Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'exposition: 20 février 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 28 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Albane LE NAY
C/D Communications et marketing

Le : 2017-09-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-11-03



Dossier # : 1177537002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal -Autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 647 300 \$ pour l'année 2018

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;
2. d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 647 300\$ pour l'année 2018 ;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-26 15:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177537002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal -Autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 647 300 \$ pour l'année 2018

CONTENU

CONTEXTE

De 1984 à 2001, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) assurait le financement des activités de l'inspection des aliments sur le territoire montréalais par le biais d'une entente de délégation avec l'ex-Communauté urbaine de Montréal (CUM). Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Ville de Montréal a pris la relève de la CUM en ce qui a trait à l'inspection des aliments. L'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments a été renouvelée depuis 2002 pour des périodes variant de un à trois ans.

Le 4 décembre 2002, le Conseil des ministres a adopté le décret numéro 1409-2002 qui autorise le MAPAQ à conclure avec la Ville, des ententes relatives à l'application de dispositions, de lois, de règlements, d'ordonnances ou de décrets dont le MAPAQ est responsable en matière d'inspection des aliments. Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Ville applique la réglementation provinciale en cette matière. De plus, en vertu de l'article 165.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la compétence de conclure et d'appliquer l'entente sur l'inspection des aliments est assimilée à une compétence d'agglomération. La gestion de cette activité relève légalement de la Ville de Montréal et plus précisément du Service de l'environnement.

Par l'entremise de cette entente et le cadre juridique des articles 29.2 et 29.2.1 de la *Loi sur les cités et ville*, le Ministre confie à la Ville l'application du régime du Québec (RLRQ, c. P-29) dans les lieux d'inspection situés sur le territoire l'agglomération montréalaise tout en maintenant un système d'inspection harmonisé sur l'ensemble du territoire du Québec. Cette entente permet à la Ville d'appliquer la réglementation provinciale en matière d'hygiène et de salubrité alimentaires sur le territoire de l'agglomération montréalaise, d'intenter des poursuites judiciaires à la Cour municipale et de conserver les revenus générés par les amendes.

La présente entente prendra fin le 31 décembre 2017. Suite à une série d'échanges entre les représentants du MAPAQ et de la Ville, une nouvelle entente est proposée pour une année, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16-0111 - Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La nouvelle Entente 2018 est similaire à la précédente (voir entente en pièce jointe) mise à part le fait qu'elle soit d'une durée de un an au lieu de deux pour des raisons administratives et que le montant de la contrepartie financière ait été augmenté de 4 100 000\$ à 4 647 300\$.

L'Entente balise les programmes et normes d'inspection des établissements alimentaires et des prélèvements devant être effectués par les inspecteurs de la Ville. L'inspection des quelques 13 900 établissements alimentaires de l'agglomération montréalaise des secteurs de la restauration, vente au détail, transformation, distribution et de l'entreposage des aliments doit se faire en fonction de la *Méthode d'inspection basée sur le risque* et du *Programme de gestion des risques supérieurs* du MAPAQ. Elle autorise la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal d'entreprendre, lorsque nécessaire, les mesures coercitives telles que saisies, confiscations et ordonnances de cessation temporaire des activités des établissements ainsi que poursuites pénales en cas d'infractions à l'une des dispositions du régime du Québec ou de l'observation d'un danger imminent pour la santé des consommateurs. Elle balise les règles à suivre lors de l'embauche d'inspecteurs, concernant la Loi sur l'accès à l'information, au sujet des données ouvertes et relations médias et précise les attentes en matière d'objectifs et de redditions de compte. En échange, le MAPAQ octroie une contrepartie financière de 4 647 300 \$ pour l'année assurant le financement des activités d'inspection et les activités associées du laboratoire de la Division de l'expertise technique de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Depuis le 1er janvier 2003, les inspecteurs de la Division appliquent la réglementation provinciale suite à l'abrogation du règlement 93 de la CUM relatif à l'inspection des aliments dans les établissements alimentaires de l'agglomération montréalaise. C'est uniquement dans le cadre juridique d'une entente avec le MAPAQ que la Ville de Montréal peut continuer à œuvrer en matière d'inspection des aliments sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'entente 2018, la contribution financière du MAPAQ sera de 4 647 300\$ pour l'année au lieu de 4 100 000\$ par année tel que reçu depuis 2014. Le MAPAQ a accepté d'augmenter la contrepartie financière de 13,3% pour l'année 2018.

Selon les informations disponibles en date d'aujourd'hui, il est prévu que la Division de l'inspection des aliments de la Ville atteigne l'autofinancement des coûts directs pour la période de 2018 grâce à la contribution financière du MAPAQ et aux montants d'amendes générés par les poursuites judiciaires contre les contrevenants en matière d'hygiène et de salubrité des aliments.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'entente, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sera le seul et unique responsable de l'application de la réglementation relative aux aliments sur tout le territoire du Québec y compris la Ville de Montréal. Le MAPAQ serait alors tenu d'assurer lui-même les services d'inspection des aliments sur le territoire de l'agglomération montréalaise.

Le MAPAQ ne possède pas les ressources nécessaires pour assurer la prestation adéquate des services d'inspection des aliments sur ce territoire. Ainsi la qualité des services serait compromise de façon importante mettant en péril la sécurité alimentaire des citoyens de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ying LIU
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-18

Myrta MANTZAVRAKOS
Chef de division de l'inspection des aliments

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2017-10-25



Dossier # : 1170515003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prêt de terrain dans laquelle la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de trois (3) ans rétroactivement du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens sur une partie de terrain situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 957 m ² , sans contrepartie financière pour le terme, et ce, selon les conditions généralement établies. N/Réf. : 31H12-005-0258-02 (2584)

Il est recommandé :
d'approuver une convention de prêt de terrain dans laquelle la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV), pour un terme de trois (3) ans rétroactivement du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens sur une partie du terrain situé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 957 m², sans contrepartie financière pour le terme, et ce, selon les conditions généralement établies.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-10-30 15:00

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170515003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prêt de terrain dans laquelle la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de trois (3) ans rétroactivement du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens sur une partie de terrain situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 957 m ² , sans contrepartie financière pour le terme, et ce, selon les conditions généralement établies. N/Réf. : 31H12-005-0258-02 (2584)

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 février 2017 dans le cadre du projet "Espace Frédéric-Back", l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce soumettait une demande au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le but de régulariser l'aménagement d'une partie de terrain faisant le traitement des résidus alimentaires provenant de la cafétéria communautaire Multicaf. La Société environnementale de Côte-des-Neiges, connue aussi sous le nom "SOCENV", a développé un projet multifonctionnel qui inclut l'aménagement d'un site de compostage, la mise en valeur d'un petit boisé et des activités d'agriculture urbaine. Les installations comprennent notamment, une compostière Jora à tambour et une autre en bois des Ateliers d'Antoine. Elles sont situées sur une partie du lot portant le numéro 2 515 576 du cadastre du Québec qui est adjacent à l'écocentre de l'Arrondissement.

La SOCENV est un organisme à but non lucratif fondé le 27 mars 1996.

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver la convention de prêt de terrain rétroactivement à compter du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement, sans contrepartie financière, selon les conditions généralement établies pour ce genre de location.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Approuver une convention de prêt de terrain dans laquelle la Ville accorde à SOCENV, pour un terme de trois (3) ans rétroactivement du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019, afin de faire du compostage, ce qui peut inclure : l'installation de compostières, la réception de matières organiques, les activités normales d'entretien, la gestion d'une réserve de matières sèches, l'entreposage de compost mûr, l'accueil de groupes et de citoyens et la tenue d'activités publiques organisées dans le cadre du programme Éco-quartier en lien avec la fonction du site et pour aucune autre fin, sur une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, portant le numéro de lot 2 515 576 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 957 m², tel qu'illustré sur les plans A et P ci-joints à titre indicatif.

Le prêt est consenti selon les conditions préétablies dans ce genre d'occupation.

JUSTIFICATION

La Direction des transactions immobilières et de la sécurité est favorable à recommander le présent prêt pour les motifs suivants :

- Promouvoir le développement de projets environnementaux innovateurs en compostage, verdissement et agriculture urbaine;
- Permettre à des groupes et à des citoyens la tenue d'activités publiques organisées par la SOCENV;
- Traiter les résidus alimentaires provenant de la cafétéria communautaire Multicaf;
- La Ville n'aura pas besoin d'entretenir cette partie de terrain pour la durée du prêt;
- L'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce est favorable à ce prêt.

Ce dossier est présenté tardivement car le Service de l'environnement a transmis sa demande le 28 février 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est sans contrepartie financière. Il s'agit d'un prêt de terrain adjacent à l'écocentre pour des activités de compostage.

En 2017, la valeur locative du terrain oscille entre 5 150 \$ et 5 560 \$, soit au prix unitaire de 5,38 \$ et 5,80 \$ le mètre carré pour l'année.

Le prêt est d'une durée de trois (3) ans rétroactivement du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019.

Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 15 450 \$ pour le terme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à cette entente, ferait en sorte qu'il n'y aurait plus de compostage sur le site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carl MOISE, Service de l'environnement
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Lucie BÉDARD_URB, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Carl MOISE, 20 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-18

Guyline CORMIER
Chef de division des locations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-27



Dossier # : 1175323009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle de 7 mois, débutant le 1er janvier 2018, un espace d'entreposage pour des biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri-Bourassa O., d'une superficie approximative de 6 400 p ² , moyennant une recette totale de 25 013,31 \$, excluant les taxes. Bâtiment 1100.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle de 7 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pi², moyennant une recette totale de 25 013,31 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-10-31 09:30

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175323009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle de 7 mois, débutant le 1er janvier 2018, un espace d'entreposage pour des biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri-Bourassa O., d'une superficie approximative de 6 400 p ² , moyennant une recette totale de 25 013,31 \$, excluant les taxes. Bâtiment 1100.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CG13 0325, le conseil d'agglomération avait autorisé par voie d'expropriation l'acquisition d'un terrain avec toutes les constructions qui y sont érigées pour y construire un centre de traitement des matières organiques (CTMO). Initialement, les travaux devaient commencer au printemps 2014. En raison d'imprévus, les travaux ont été remis à l'automne 2018.

Vu les circonstances, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») est favorable à prolonger temporairement l'occupation de la compagnie Transatlas moving services inc., pour une durée additionnelle de 7 mois, à compter du 1er janvier 2018, pour l'entreposage de biens non périssables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0722 - 22 décembre 2016 - Approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année débutant le 1^{er} janvier 2017, un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes.
CG15 0448 - 20 août 2015 - Approbation de la convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue à Transatlas Moving services inc., pour une période additionnelle d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pi², situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes.

CG14 0464 - 30 octobre 2014 - Approbation d'un bail par lequel la Ville loue à Transatlas

moving services inc., pour une période d'une année et huit mois, à compter du 1^{er} mai 2014, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pi², au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver une troisième convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue, à la compagnie Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle de 7 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie approximative de 6 400 pi², moyennant une recette totale de 25 013,31 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de la troisième convention de prolongation de bail.

Le locataire a la responsabilité de voir, lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager de son espace. Le projet de convention de prolongation de bail est pourvu d'une option de résiliation suivant un préavis de 60 jours de l'une ou l'autre des parties.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de la compagnie Transatlas moving services inc., puisque ces activités permettent d'assurer une présence et ne causent aucun préjudice aux autres occupants. Le bâtiment n'est pas requis pour les fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la recette totale prévue pour l'année 2018.

	Recette annuelle 2017	Recette pour 1er janvier au 31 juillet 2018	Total
Recette avant taxes	42 879,96 \$	25 013,31 \$	25 013,31 \$
TPS (5 %)	2 144,00 \$	1 250,67 \$	1 250,67 \$
TVQ (9,975 %)	4 277,28 \$	2 495,08 \$	2 495,08 \$
Recette totale	49 301,24 \$	28 759,07 \$	28 759,07 \$
Taux unitaire annuel (\$/ pi ²)	6,70 \$/pi ²	6,70 \$/pi ²	

La valeur marchande estimée oscille entre 6,42 et 7,17 \$/pi² annuellement. Les revenus seront imputés tels que décrits à l'intervention du Service des finances - Opérations budgétaires et comptables. Le locataire assumera les taxes foncières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de l'Administration de prolonger le terme de cette location, l'immeuble deviendra vacant et ceci augmentera la probabilité de vandalisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexis CARON-DIONNE, Service de l'environnement

Lecture :

Alexis CARON-DIONNE, 20 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-19

Guyline CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-27



Dossier # : 1166368010

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 150 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal en vue de la réalisation d'un projet intitulé « Quebec Missing and Murdered Indigenous Women (MMIW) community intervention and capacity building program », soit 9 000 \$ pour 2017, 18 000 \$ pour 2018 et 4 150 \$ pour 2019 / Autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports au montant de 18 000 \$ pour 2018 et 4 150 \$ pour 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 31 150 \$ à l'organisme Foyer pour femmes autochtones de Montréal, soit 9 000 \$ pour 2017, 18 000 \$ pour 2018 et 4 150 \$ pour 2019, pour la réalisation du projet intitulé « Quebec Missing and Murdered Indigenous Women (MMIW) community intervention and capacity building program »;
2. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports au montant de 18 000 \$ pour l'année 2018 et au montant de 4 150 \$ pour l'année 2019;
3. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-03 16:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166368010

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 150 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal en vue de la réalisation d'un projet intitulé « Quebec Missing and Murdered Indigenous Women (MMIW) community intervention and capacity building program », soit 9 000 \$ pour 2017, 18 000 \$ pour 2018 et 4 150 \$ pour 2019 / Autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports au montant de 18 000 \$ pour 2018 et 4 150 \$ pour 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville contribue à la mobilisation des acteurs offrant des services à la population autochtone de Montréal. Les efforts de concertation et de collaboration de tous ont permis de créer le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal (RÉSEAU), composé de six comités de travail portant sur des enjeux jugés prioritaires pour Montréal, soit :

- la santé;
- les services sociaux;
- l'éducation, la formation et l'employabilité;
- l'art, la culture et le patrimoine;
- la jeunesse; et,
- la communication.

Parmi les principales questions auxquelles s'intéresse le comité « Services sociaux » figure la situation des femmes autochtones disparues ou assassinées. Peu de données portant sur le nombre de femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec sont disponibles, mais une étude conduite par Femmes Autochtones du Québec, en 2015, démontre que l'amélioration des communications ainsi que de la collaboration entre les différents partenaires est indispensable pour assurer la sécurité des femmes autochtones.

À cet effet, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le RÉSEAU ont signé, en

juin 2015, un accord de collaboration qui témoigne d'une volonté partagée de favoriser des approches préventives, de la compréhension et d'une communication ouverte entre le SPVM et les communautés autochtones de Montréal. Cet accord vise quatre principaux objectifs, soit:

- normaliser le partenariat entre le SPVM et les organismes communautaires autochtones;
- contribuer à l'optimisation des compétences du personnel du SPVM;
- accompagner la communauté autochtone dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de prévention;
- associer la communauté autochtone dans les stratégies d'intervention concernant les femmes autochtones disparues.

Mentionnons également que le présent projet a fait l'objet d'une présentation qui a suscité beaucoup d'intérêt lors de la rencontre des maires et des centres d'amitié autochtones qui s'est tenue à La Tuque le 27 octobre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0655 du 26 avril 2017

Autoriser un virement budgétaire de 340 000 \$ pour 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations gouvernementales et municipales pour la mise en place d'une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones (Métropole de la Réconciliation)

DESCRIPTION

Le présent projet est le fruit d'un travail concerté de longue haleine. Essentiellement, il vise à augmenter le support offert aux familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées et à mettre en place une procédure pour améliorer la mobilisation dans le cas où l'une d'entre elles est portée disparue. Pour ce faire notamment, une coordonnatrice travaillera en relation étroite avec le SPVM tout en bénéficiant du support de la communauté autochtone montréalaise.

Dans la perspective où une enquête nationale sur les femmes autochtones est en cours, la coordonnatrice du projet pourrait jouer un rôle clé en facilitant le contact entre les unités de liaison familiale et les familles dont une femme est disparue ou assassinée.

Concrètement, le projet comporte trois principaux objectifs :

- nouer des relations et offrir un service d'accompagnement et de références aux familles des femmes et filles autochtones disparues ou assassinées à travers le Québec;
- développer et mettre en place une procédure d'intervention avec les partenaires de la communauté et le service de police de Montréal;
- créer une trousse de bienvenue à l'intention des femmes autochtones qui arrivent à Montréal.

Compte tenu que le projet vise à établir des liens avec les familles des femmes disparues, une partie des activités se déroulera à l'extérieur de Montréal. Il est donc prévu que la coordonnatrice établisse des liens avec d'autres corps policiers, notamment avec la Sûreté du Québec.

JUSTIFICATION

Dans un contexte où les relations entre les services de police et les femmes autochtones sont tendues et que nombre d'entre elles craignent de demander de l'aide lorsqu'elles sentent leur sécurité menacée, ce projet contribue à établir un climat de confiance. De plus, compte tenu de sa nature, celui-ci pourrait rayonner à l'échelle de la province et permettre à Montréal d'être proactive et de jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de cette délicate situation.

La population autochtone du Québec est très mobile et Montréal constitue un lieu de passage, et souvent de destination, pour un nombre grandissant d'Autochtones (augmentation de plus de 175 % entre 2001 et 2014). Les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables pendant cette période de transition. Elles ont donc un besoin accru d'être accueillies, rassurées, référées et sécurisées.

À l'occasion de son 375^e anniversaire, la Ville souhaite entamer un nouveau chapitre dans ses relations avec la population autochtone et assumer pleinement son rôle de métropole de la réconciliation. À cet effet, il importe qu'elle poursuive ses efforts afin de favoriser l'inclusion et la participation des autochtones en milieu urbain et d'assurer leur sécurité. Un tel projet constitue une initiative novatrice, proposé par le milieu et adapté à la situation où un nombre important de femmes autochtones quittent leur communauté pour s'installer en milieux urbains.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de la Ville dans le cadre de ce projet s'élève à 31 150 \$ et représente 28,3 % du coût total projeté.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et est prévue au budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM) et du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville de Montréal.

Il s'agit d'un premier soutien financier accordé à ce projet. Le montant requis pour 2017 provient du budget qui a été octroyé au BRGM pour la mise en place d'une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones (Métropole de la Réconciliation), approuvé par le comité exécutif le 26 avril 2017 (CE17 0655). Pour les années 2018 et 2019, la contribution proviendra du budget du Service de la diversité sociale et des sports suite aux ajustements demandés à la base budgétaire du SDSS.

La contribution s'inscrit dans le cadre financier global de l'organisme impliquant des sources de financement autres que la Ville de Montréal en provenance notamment de Justice Canada, ce qui lui a permis de débiter les activités décrites avant de recevoir le montant octroyé par la Ville.

Bien que ce dossier soit sans incidence budgétaire sur le cadre financier 2017, il requiert un ajustement non récurrent à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 18 000 \$ pour 2018 et 4 150 \$ pour 2019.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2017-2019	2017	2018	2019	Ville par rapport au budget du projet
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	« Quebec Missing and murdered indigenous women (MMIW) community intervention and capacity building program »	31 150 \$	9 000 \$	18 000 \$	4 150 \$	28,3 %

Entre 2013 et 2016, d'autres contributions financières ont été octroyées à cet organisme pour des projets autres que ceux faisant l'objet du présent dossier. Elles sont énumérées dans une note additionnelle spécifique jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet vise à réduire et ultimement à éliminer le nombre de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées à Montréal et au Québec. Il vise également à favoriser l'accès aux services de soutien adaptés à la réalité des femmes autochtones en milieu urbain et à leur famille. Le soutien financier de la Ville permettra de couvrir une partie des frais générés par le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 mars 2019 Rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aurelie ARNAUD, Direction générale

Lecture :

Aurelie ARNAUD, 7 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

Le : 2017-02-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME

Directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-10-18



Dossier # : 1172904001

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : -

Objet : Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2017 et pour l'année 2018

d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2017 et pour l'année 2018.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-07 15:12

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1172904001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2017 et pour l'année 2018

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 39 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* , de l'article 17 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051, modifié)* et de l'article 12 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027, modifié)* , il y a lieu que le comité exécutif fixe la date et l'heure des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois précités et pour l'année 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1725 - Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2017

DESCRIPTION

Vous trouverez, en pièces jointes au présent dossier, la proposition de calendrier pour les assemblées ordinaires pour les mois de novembre et décembre 2017 et celui des assemblées ordinaires pour l'année 2018 .

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera diffusé à cet effet sur le site intranet et internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution dans Le Devoir et The Gazette, en temps opportun, d'un avis public de convocation pour les assemblées ordinaires des conseil municipal et d'agglomération de novembre et décembre 2017 et pour les assemblées ordinaires pour l'année 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-06

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-11-07



Dossier # : 1175367004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé:
d'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 08:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175367004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Afin de limiter la propagation de l'agrile du frêne sur son territoire, la Ville de Montréal demande aux citoyens de ne plus déposer leurs branches de feuillus avec les ordures ménagères ou les résidus verts. Depuis 2012, elle offre plutôt un service de déchiquetage et de collecte de branches de feuillus en bordure de rue. Les arrondissements sont libres d'effectuer les travaux avec leurs équipes en régie ou bien utiliser les services proposés dans le cadre de contrats centralisés. En 2017, 16 arrondissements ont utilisé les services de deux entreprises (Coupes Forexpert inc. et Les entreprises Michele & Agelo Cardillo Ltée).

Ce dossier fait référence au Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 adopté par le comité exécutif en 2012 (CE12 0555). Ce dernier est réévalué chaque année pour tenir compte des dernières connaissances scientifiques sur l'insecte et de l'état de la situation de l'infestation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0147 - 8 février 2017- Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* , d'assumer la responsabilité du service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017.

CE16 0777 - 16 mai 2016 - Accorder cinq contrats aux firmes Michele & Angelo Cardillo inc. et Coupes Forexpert inc. pour la fourniture d'un service de déchiquetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé jusqu'au 30 novembre 2016, avec une option de prolongation pour 2017 - Dépense maximale totale de 395 768,08\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15259 - cinq soumissionnaires.

CM16 0112 - 26 janvier 2016 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016.

CM14 1124 - 25 novembre 2014 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2015.

CM13 1147 - 16 décembre 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2014.

CM13 0132 - 26 février 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et déchiquetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CM12 0393 - 14 mai 2012 - Offrir aux arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de la collecte et du déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants.

DESCRIPTION

Pour la saison 2018 (avril à novembre), le Service de la concertation des arrondissements offre aux arrondissements de donner à contrat le déchiquetage et la collecte des branches en provenance du domaine privé. À cet effet, Un nouvel appel d'offres centralisé sera lancé en décembre 2018.

Comme par les années passées, le déchiquetage s'effectuera sur appel à la suite de demandes de citoyens au 311. Le déchiquetage sera fait sur place et les copeaux résultant du déchiquetage seront acheminés au Complexe environnemental St-Michel. La taille des copeaux doit respecter les exigences du *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal* (15-040).

Pour les arrondissements désirant se prévaloir des contrats centralisés, le partage des responsabilités entre le Service de la concertation des arrondissements (SCA) et les arrondissements se fait comme suit:

Arrondissements:

- Traitement des requêtes des citoyens dans GDC-GDT;
- Transmission des demandes des citoyens à l'adjudicataire selon les modalités identifiées par le SCA;
- Respect des termes contractuels lors de la transmission des demandes à l'adjudicataire;
- Suivi des travaux effectués par l'adjudicataire;
- Suivi des plaintes et des relances faites par les citoyens;
- Transmission des cas de non conformités au SCA;
- Vérification mensuelle du suivi de facturation et approbation du nombre de déchiquetages effectués par l'adjudicataire.

Service de la concertation des arrondissements:

- Appels d'offres, octroi des contrats et prolongations;
- Vérification finale des factures et paiements;
- Analyse et compilation des données;

- Veiller au respect des modalités contractuelles par tous les intervenants;
- Suivi des cas problématiques auprès de l'adjudicataire et application de pénalités au besoin.

Depuis 2012 et jusqu'à 2017, la majorité des arrondissements ont décidé d'utiliser l'entente -cadre. Les arrondissements qui décident de ne pas faire partie du contrat centralisé doivent toutefois se conformer aux exigences de l'ACIA en ayant recours à leurs équipes internes en régie.

JUSTIFICATION

L'offre de service de la Ville centre aux arrondissements participants d'assumer la responsabilité du déchetage des branches pour l'année 2018 permettra une uniformisation des activités sur le territoire de la Ville. Cela permettra également de réaliser des économies d'échelle sur cette activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts qui seront reliés à l'utilisation de ce contrat seront assumés par la Ville centre. Les crédits prévus pour le contrat de déchetage de branches sont prévus au budget 2018 du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat contribue à préserver la canopée sur le territoire et permet de diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de contrats centralisés pour cette activité résulterait en une complexification de cette activité, la multiplication des appels d'offres et possiblement une augmentation des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En ce qui concerne le plan de communication interne avec les arrondissements, des mesures sont toujours mises en place afin d'assurer la coordination avec les répondants du 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres: 15 novembre 2017
 Ouverture des soumissions: 17 janvier 2018
 Début du contrat: 1er avril 2018
 Fin du contrat: 30 novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Réal LAFLEUR, -
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Marc SARRAZIN, L'Île-Bizard - Sainte-Genève
Christophe ASHKAR, Lachine
Christiane CYRENNE, LaSalle
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord
Dominique PAQUIN, Ahuntsic-Cartierville
André BRIDEAU, Outremont
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Diane MARTEL, Rosemont - La Petite-Patrie
François LAPALME, Saint-Laurent
Daniel FLEURY, Saint-Léonard
Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest
Martin ROBERGE, Verdun
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Louise-Hélène LEFEBVRE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DESMEULES
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-01

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2017-11-02



Dossier # : 1176232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 44 514,35 \$ pour le programme Feu follet, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec.

Il est recommandé:

1. D'accepter la contribution financière au montant de 44 514,35 \$ provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention incendie:

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 5 264,35 \$

Blainville 3 000,00 \$

Chibougamau 1 500,00 \$

Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac 1 500,00 \$

L'Île-Perrôt 1 500,00 \$

Joliette 1 500,00 \$

Laval 5 000,00 \$

Longueuil 1 500,00 \$

Pincourt 1 500,00 \$

Québec 10 000,00 \$

Repentigny 2 000,00 \$

Rigaud 3 000,00 \$

Rouyn-Noranda 250,00 \$

Saint-Eustache 1 500,00 \$

Sainte-Thérèse 2 000,00 \$

Sherbrooke 2 000,00 \$

Varenes 1 500,00 \$

2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 44 514,35 \$.

3. D'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-17 10:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 44 514,35 \$ pour le programme Feu follet, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), Section de l'éducation du public, a développé des outils pédagogiques (bulletins, guides, affiches) connus sous les noms; le Feu follet et le Feu follet junior, Flash et Flash junior, visant à enseigner les comportements sécuritaires à adopter en prévention incendie. Ces outils pédagogiques ont été conçus en collaboration avec des pédagogues des milieux concernés et seront distribués à travers le Québec à la clientèle suivante : aux enfants des services de garde (3-5 ans), des maternelles (4-5 ans) et des écoles du 1^{er} Cycle du primaire (6-8 ans).

La conception et la production du matériel du programme le Feu follet ainsi que les activités relatives au programme proviennent de la contribution financière des services des incendies des villes suivantes : Blainville, Chibougamau, Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Joliette, L'Île-Perrot, Laval, Longueuil, Pincourt, Québec, Repentigny, Rigaud, Rouyn-Noranda, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse, Sherbrooke, Varennes et la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 2070 - 14 décembre 2016 - Accepter une contribution financière au montant de 53 913,23 \$, provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention incendie

CE15 2147 - 25 novembre 2015 - Accepter une contribution financière de 60 048,85 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies.

CE14 1781 - 19 novembre 2014 - Accepter une contribution financière de 54 282,83 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques

(bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies.

CE13 1582 - 2 octobre 2013 - d'accepter une contribution financière de 53 673,78 \$, provenant des villes et organismes mentionnés ci-après pour la réalisation d'outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires concernant la prévention incendie.

DESCRIPTION

Les contributions financières reçues des partenaires permettront au SIM de produire les bulletins, les guides pédagogiques et les frais accessoires qui seront distribués à plus de 500 000 enfants à la grandeur du Québec.

JUSTIFICATION

Les outils ayant été développés avec l'aide de pédagogues, présentent les dangers reliés au feu et expliquent les comportements sécuritaires de prévention incendie, et ce, dans une forme simplifiée et avec un langage adapté aux catégories d'âges ciblées des enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 44 514,35 \$ est répartie en 17 montants conformément aux informations financières inscrites aux interventions jointes au dossier décisionnel.

REVENUS :

Imputation : 2017

Budget additionnel

Éducation du public – Autres subventions – organismes et gouv.

1001-0014000-106024-02205-46370-016990 **44 514,35 \$**

DÉPENSES :

Provenance :

Budget additionnel : 44 514,35 \$

Cette dépense, équivalente aux subventions reçues, est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité incendie qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c.E20.001).

Détails des contributions

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 5 264,35 \$

Blainville 3 000,00 \$

Chibougamau 1 500,00 \$

Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac 1 500,00 \$

L'Île-Perrôt 1 500,00 \$

Joliette 1 500,00 \$

Laval 5 000,00 \$

Longueuil 1 500,00 \$

Pincourt 1 500,00 \$

Québec 10 000,00 \$

Repentigny 2 000,00 \$

Rigaud 3 000,00 \$

Rouyn-Noranda 250,00 \$

Saint-Eustache 1 500,00 \$

Sainte-Thérèse 2 000,00 \$

Sherbrooke 2 000,00 \$

Varenes 1 500,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si non accepté, il n'y aura pas d'édition, ce qui signifierait aucune distribution d'outils pédagogiques dans les écoles, les centres de la petite enfance (CPE) et autres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lors des lancements de la Semaine nationale de la prévention des incendies.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception et production des outils pédagogiques (bulletins et guides) et frais accessoires.
Distribution et lancement dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention des incendies (octobre).
Utilisation annuelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paul KANAAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valentina PERRI
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Daniel DE VRIES
Chef de division

Le : 2017-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint

Approuvé le : 2017-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-11-10



Dossier # : 1173673006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception du versement de redevances de 3 753.07 \$, avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Scandale! – Le Montréal illicite, 1940-1960 »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser la réception du versement de redevances de 3 753.07 \$, avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Scandale! Le Montréal illicite, 1940-1960 »;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-10 14:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173673006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception du versement de redevances de 3 753.07 \$, avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Scandale! – Le Montréal illicite, 1940-1960 »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre d'histoire de Montréal a publié un ouvrage sous le titre de «Scandale! Le Montréal illicite, 1940-1960» qui reprend certains contenus de l'exposition populaire du même nom présentée à son musée, et évoquant le contexte des années 1940 et 1950 à Montréal, en particulier dans le quartier connu sous le nom de Red Light. Il fait suite à un premier projet de publication avec le même éditeur, de l'ouvrage «Quartiers disparus», d'après l'exposition du même nom, publication qui a été un grand succès de librairie et médiatique, comme l'exposition qui l'a précédée. Un projet d'entente portant sur les modalités de l'édition et de la commercialisation de la publication a été conclu en novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1770 - 9 novembre 2016 : Autoriser la réception du versement de redevances de 2 272,30 \$, plus les taxes applicables, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus - Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE 16 1716 - 2 novembre 2016 : Approuver un projet d'entente d'édition et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc., pour la publication intitulée provisoirement « Scandale ! », produite par le Centre d'histoire de Montréal; autoriser la directrice du Service de la culture, à signer la dite entente pour et au nom de la Ville.

CE15 2146 - 25 novembre 2015 : Autoriser la réception du versement de redevances de 9 163,42 \$, taxes incluses, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication «Quartiers

disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village»; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CE14 145353 - 24 septembre 2014 : Approuver le projet d'entente d'édition et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc., pour la publication intitulée provisoirement « Quartiers disparus », produite par le Centre d'histoire de Montréal avec la collaboration du Laboratoire d'histoire et de patrimoine (UQÀM) et autoriser le directeur du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville.

DESCRIPTION

L'entente avec l'éditeur prévoit des droits d'auteur représentant 9 % du total des revenus de la vente de l'ouvrage (prix unitaire de 32,95 \$) versés au Centre d'histoire de Montréal. Le rapport de vente semestriel au 30 juin 2017 établit que le montant des droits d'auteur à verser au Centre d'histoire de Montréal (Ville de Montréal) s'élève à 3 753.07 \$, avant taxes.

JUSTIFICATION

Ce montant servira à compenser une partie des frais engagés pour la production de l'ouvrage, selon la répartition inscrite à l'aspect financier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 3 753.07 \$, avant taxes, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cet budget additionnel provenant des Éditions Cardinal sera consacré à couvrir différentes dépenses de fonctionnement liées au travail de recherche et de rédaction tel que mentionné dans l'entente.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la Culture, au Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000 et au projet 003042).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La publication a permis de découvrir la vie, les résidents et les usagers d'un des quartiers mythiques de Montréal, d'accroître la notoriété du CHM et de produire des revenus autonomes pour le financement de certaines de ses activités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce montant permettra au CHM de soutenir ses projets de diffusion, conformément à sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dépenses seront effectuées à l'automne 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LECLERC
Chef de section centre d'histoire de montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-01

Roseline RICO
directeur(trice)- developpement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-11-06



Dossier # : 1171081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'un budget de 351 392 \$ de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules

Il est recommandé :

Autoriser le transfert d'un budget de 351 392 \$ de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-10 14:45

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'un budget de 351 392 \$ de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMRA a pris en charge l'entretien, la réparation et les modifications des véhicules et équipements, la planification des acquisitions et remplacement de véhicules et équipements, la création des devis d'acquisition du matériel roulant, l'identification des ententes-cadres, la gestion des contrats de location de matériel roulant sans opérateur et les contrats de location d'un an et plus ou contractuels récurrents sur plusieurs années, les travaux de modification, d'entretien et de réparation, les mises en service et les mises au rancart.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 1779 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur et modifier (1) le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ainsi que (2) le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant des activités déléguées aux conseils d'arrondissement en vertu de ces règlements.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules qui n'avait pas été fait au moment du regroupement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2017 et les années subséquentes puisqu'il s'agit de virement budgétaire entre deux unités d'affaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le transfert n'est pas effectué, le SMRA ne sera pas en mesure d'honorer les contrats de location entérinés par l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2017-10-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-10-24



Dossier # : 1173843025

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CE17 1513 en modifiant la date limite de transmission, par les arrondissements, au 8 décembre 2017 pour leur Budget de fonctionnement 2018 et leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020

Il est recommandé de modifier la résolution CE17 1513 afin qu'elle se lise comme suit :

- de fixer au plus tard le 8 décembre 2017 la date limite que les conseils d'arrondissement devront transmettre leur Budget de fonctionnement 2018 et leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 en vue de l'adoption du Budget de fonctionnement 2018 et du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-20 09:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173843025

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CE17 1513 en modifiant la date limite de transmission, par les arrondissements, au 8 décembre 2017 pour leur Budget de fonctionnement 2018 et leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 30 août 2017, le comité exécutif a résolu de fixer les dates limites dans le cadre du dépôt du .

- Budget 2018 de la Ville pour son approbation par le comité exécutif, au plus tard le 24 novembre 2017 la date que les conseils d'arrondissement devront transmettre leurs budgets de fonctionnement 2018 en vue de l'adoption du Budget 2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville pour son approbation par le comité exécutif, au plus tard le 1^{er} décembre 2017 la date que les conseils d'arrondissement devront transmettre leurs budgets PTI 2018-2020 en vue de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

À la suite de l'élection de la nouvelle Administration et dans le but de permettre à celle-ci de présenter une nouvelle proposition budgétaire en lien avec ses priorités, les dates sont modifiées comme suit, dans le cadre du :

- Budget 2018 et du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville pour leur approbation par le comité exécutif, il y a lieu de fixer au plus tard le 8 décembre 2017 la date que les conseils d'arrondissement devront transmettre leur budget de fonctionnement 2018 et leur budget PTI 2018-2020 en vue de l'adoption du Budget de fonctionnement 2018 et du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1513 - 30 août 2017 - Fixer les dates limites au 24 novembre 2017, pour la transmission par les arrondissements de leur Budget de fonctionnement 2018 et au 1^{er} décembre 2017 de leur PTI 2018-2020.

CE16 1241 - 3 août 2016 - Fixer les dates limites au 14 septembre 2016 pour la

transmission par les arrondissements de leur PTI 2017-2019 et au 7 octobre 2016 pour la transmission de leur Budget de fonctionnement 2017.

CE15 1532 - 12 août 2015 - Fixer les dates limites, au plus tard le 2 octobre 2015, pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2016, et au 28 octobre 2015, la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis.

CE15 1331 - 29 juillet 2015 - Fixer au 10 septembre 2015 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur PTI 2016-2018.

CE14 1292 - 13 août 2014 - Fixer les dates limites, au plus tard le 3 octobre 2014, pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014, la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis.

CE14 1074 - 2 juillet 2014 - Fixer au 5 septembre 2014 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur budget PTI 2015-2017.

CE13 1781 - 4 décembre 2013 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2014, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2014 des arrondissements lui seront soumis.

CE13 0896 - 12 juin 2013 - Fixer au 30 juin 2013 la date à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leurs budget PTI 2014-2016.

CE12 1433 - 29 août 2012 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2013, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2013 des arrondissements lui seront fournis.

CE12 0984 - 13 juin 2012 - Fixer au 13 juillet 2012 la date à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2013-2015 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du PTI 2013-2015 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de modifier la résolution afin de fixer le délai à l'intérieur duquel les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leurs budgets de fonctionnement 2018 et leurs budgets PTI 2018-2020.

JUSTIFICATION

Le présent dossier concerne la mise en oeuvre du processus budgétaire introduit à la Charte de la Ville de Montréal par les articles 143.1, 143.2, 144.1, 144.8 et 146.1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du Budget de fonctionnement de 2018 et du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugénie BONIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-17

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-11-17

Approuvé le : 2017-11-19



Dossier # : 1171179008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment

Il est recommandé :
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-07 13:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171179008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) a été adopté le 26 novembre 2015 par le conseil d'agglomération. Il consiste à aider les commerçants et propriétaires immobiliers, situés dans les secteurs désignés aux fins du programme, à réaliser des projets de rénovation en vue de mettre en valeur le parc immobilier commercial. Le soutien financier s'articule autour de deux volets :

1. La rénovation

Dans ce volet, le soutien financier couvre le tiers du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de :

- 50 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 150 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 300 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

2. Le design

Dans ce volet, le soutien financier couvre 50 % du coût des honoraires professionnels en design d'aménagement jusqu'à un maximum de :

- 4 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 10 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 20 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

Afin de permettre l'adaptation à la réalité de certains chantiers, dont celui qui a débuté sur la rue Saint-Hubert au cours de l'automne 2017, et d'encourager l'intervention physique sur les façades des bâtiments commerciaux à différents moments en début et en fin de chantier, il est requis de modifier le règlement RCG 15-083 afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0519 (28 septembre 2017) : Adopter le règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)
CG15 0720 (26 novembre 2015) : Adopter le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

DESCRIPTION

La modification proposée au règlement a pour objectif de permettre aux locataires et aux propriétaires de bâtiments situés dans les secteurs où il s'applique de déposer deux demandes de subvention pendant la durée d'application du programme. Cet ajustement rendrait possible l'étalement d'éventuels travaux en deux phases distinctes, sans avoir à attendre à la toute fin pour recevoir la subvention.

L'article 12 du règlement reste inchangé, c'est-à-dire que malgré la modification proposée, les montants versés seront limités aux maxima établis à l'article 11, peu importe le nombre de demandes présentées pour un bâtiment donné.

JUSTIFICATION

La modification proposée permettra aux gens d'affaires de moduler la réalisation de leurs travaux de rénovation en fonction de la réalité de certains chantiers, particulièrement ceux qui se déroulent en différentes phases échelonnées sur une longue période. Ainsi modifié, le règlement devrait encourager l'intervention physique sur les façades des bâtiments commerciaux à différents moments tel qu'en début ou en fin de chantier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier notable n'est anticipé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce et le PR@M-Artère en chantier prévoient que les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la modification proposée n'était pas adoptée, ceci aurait pour effet de maintenir la rigidité actuelle de l'application du programme dans un secteur donné en limitant les propriétaires et les locataires de bâtiments commerciaux des secteurs visés à une seule et unique demande de subvention pendant la durée d'application du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Camille BÉGIN, Service des communications
Sébastien DESHAIES, Service des infrastructures_voirie et transports
Noémie LUCAS, Service du développement économique

Lecture :

Sébastien DESHAIES, 2 novembre 2017
Camille BÉGIN, 2 novembre 2017
Noémie LUCAS, 2 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-11-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-11-06



Dossier # : 1174501004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola. N/Réf. : 31H05-005-2668-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement de fermeture de ruelle, transférer aux propriétaires riverains et créer une servitude d'utilités publiques des terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola, visant la ruelle constituée des lots 6 016, 543, 6 016 544, 6 016 271, 6 016 272, 6 016 273, 6 016 274, 6 016 275, 6 016 276, 6 016 277 et 6 016 278 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA et EFGHE, sur le plan L-16 Saint-Léonard, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 1^{er} décembre 2016, sous le numéro 1747 de ses minutes, dossier 22219.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-30 08:34

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174501004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola. N/Réf. : 31H05-005-2668-02

CONTENU

CONTEXTE

Action requise pour permettre la fermeture de dix (10) lots identifiés par une trame ombragée sur les plans B et C ci-joints, comme domaine public et de les transférer aux propriétaires riverains ayant front sur la rue de Lisieux en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Un seul propriétaire riverain est défavorable au projet, mais au moins les deux tiers en nombre des propriétaires riverains, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle sont favorables. (Se référer aux formulaires de pétition en pièces jointes).

Une servitude d'utilités publiques sera créée sur tous les lots en faveur de la Ville aux fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de ces terrains, anciennement connus sous les lots 427-649 et 427-652 du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, en vertu de deux ventes pour non-paiement de taxes, l'une publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 août 1956, sous le numéro 1 223 858 et l'autre publiée le 11 septembre 1974 sous le numéro 2 548 798.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle, transférer aux propriétaires riverains et créer une servitude d'utilités publiques sur les terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola, visant la ruelle constituée des lots 6 016, 543, 6 016 544, 6 016 271, 6 016 272, 6 016 273, 6 016 274, 6 016 275, 6 016 276, 6 016 277 et 6 016 278 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA et EFGHE, sur le plan L-16 Saint-Léonard, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 1^{er} décembre 2016, sous le numéro 1747 de ses minutes, dossier 22219.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains;
- Une servitude d'utilités publiques sera créée sur tous les lots pour protéger les réseaux de télécommunication et de distribution d'énergie;
- Le réseau de ruelle est déjà entrecoupé, car des ventes à la pièce ont déjà été faites;
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés;
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude LAFOND, Saint-Léonard
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 23 octobre 2017
Marie-Claude LAFOND, 3 octobre 2017
Michel L LAPIERRE, 2 octobre 2017
Daniel BROUSSEAU, 28 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-02-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-27



Dossier # : 1174501009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier. N/Réf. : 31H12-005-2559-02

Il est recommandé :
d'adopter un règlement de fermeture de ruelle, transférer aux propriétaires riverains et créer une servitude d'utilités publiques des terrains situés dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J.-Gagnier, visant la ruelle constituée des lots 5 988 926, 5 988 927, 5 988 928 et 5 988 929 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA, sur le plan C-105 Sault-au-Récollet, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 14 novembre 2016, sous le numéro 1738 de ses minutes, dossier 22186.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-02 14:59

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174501009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Villera y - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier. N/Réf. : 31H12-005-2559-02

CONTENU

CONTEXTE

Action requise pour permettre la fermeture de quatre (4) lots identifiés par une trame ombragée sur les plans B et C ci-joints, comme domaine public et de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Au moins les deux tiers en nombre des propriétaires riverains, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle sont favorables (se référer aux formulaires de pétition en pièces jointes).

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de cette ruelle, anciennement connus sous le numéro 1 744 889 du cadastre du Québec, en vertu d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 16 mars 2001, sous le numéro 5 236 453.

À noter que préalablement au transfert de la ruelle, le luminaire appartenant à la Ville, installé sur le poteau de distribution d'énergie devait être enlevé n'étant plus requis. Il fut donc retiré en septembre dernier. Par ailleurs, une servitude d'utilités publiques sera créée en faveur de la Ville pour protéger le réseau de distribution d'énergie et de télécommunication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle, transférer aux propriétaires riverains et créer une servitude d'utilités publiques des terrains situés dans l'arrondissement de Villera y - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J.-Gagnier, visant la ruelle constituée des lots 5 988 926 à 5 988 929 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA, sur le plan C-105 Sault-au-Récollet,

préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 14 novembre 2016, sous le numéro 1738 de ses minutes, dossier 22186.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle à usage privé.
- Une servitude d'utilités publiques sera créée pour protéger le réseau de Bell Canada et de Hydro-Québec.
- La Ville sera dégagée de toute responsabilité civile et d'entretien.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 23 octobre 2017
Michel L LAPIERRE, 11 octobre 2017
Richard C GAGNON, 11 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-10-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-10-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-11-01



Dossier # : 1171183002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018*.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-11-09 09:16

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171183002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

CONTENU

CONTEXTE

En 1999, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait le projet de mise en oeuvre de l'illumination du Vieux-Montréal sous l'appellation de « Plan lumière du Vieux-Montréal ». Ce Plan, alliant éclairage fonctionnel et mise en lumière architecturale, vise à assurer le confort des usagers et leur sécurité durant leur déambulation dans le Vieux-Montréal tout en mettant en valeur le paysage nocturne de celui-ci et la richesse exceptionnelle de ses éléments architecturaux. Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a soutenu la Ville dans la réalisation de ce Plan dès le début dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal . La poursuite du développement du Plan lumière du Vieux-Montréal est inscrite dans l'édition 2017-2018 de l'Entente .

À ce jour, plus de 60 % du Plan lumière a été réalisé grâce à l'illumination, entre autres, des édifices de la Cité administrative, des rues Saint-Paul et de la Commune, de la place Jacques-Cartier, de la place d'Armes et des édifices qui la bordent, de la place D'Youville et du Musée Pointe-à-Callière, de la gare et du square Dalhousie. Les derniers projets mis en oeuvre, entre 2009 et 2016, ont visé six édifices de la rue McGill.

Les projets d'illumination encore à réaliser, outre ceux de quelques bâtiments repères tels que la Banque Royale et la gare-hôtel Viger, se concentrent surtout dans la partie ouest du quartier, entre autres dans les rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest. Ces derniers ont été inscrits en 2013 dans le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* .

Les investissements requis pour poursuivre les travaux d'aménagement du Plan lumière du Vieux-Montréal ont été inscrits dans le *Programme triennal d'immobilisations 2017-2019* de l'agglomération du Service de la mise en valeur du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0315, 24 août 2017 - Approuver le projet d'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018* entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG16 0652, 29 novembre 2016 - Adopter le *Programme triennal d'immobilisations 2017-2019* du conseil d'agglomération.

CG16 0618, 25 novembre 2016 - Approuver l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017* entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0683, 26 novembre 2015 - Approuver l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016* entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0515, 20 août 2015 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016*.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 100 000 \$ pour financer la poursuite des travaux d'aménagement du Plan lumière du Vieux-Montréal, conformément à la vision à long terme de l'aménagement du domaine public du quartier historique mise en oeuvre il y a près de vingt ans par la Ville et le MCC. Les dépenses qui seront financées par le règlement couvriront :

- les travaux d'installation d'éclairage architectural de bâtiments indiqués dans le Plan lumière;
- les services professionnels de conception de schémas lumière, de confection des plans et devis d'exécution, d'assistance technique et de surveillance des travaux;
- l'habillage des chantiers;
- les contingences et les incidences.

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses reliées aux travaux d'aménagement du Plan lumière. Pour ce faire, le SMVT a mandaté la Division de la sécurité et aménagement du réseau artériel du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour voir au développement des concepts de mise en lumière, à la réalisation des plans et devis et des travaux ainsi qu'à la gestion des chantiers.

L'achèvement du Plan lumière du Vieux-Montréal, dans un avenir rapproché, est nécessaire afin d'obtenir l'effet recherché à la grandeur du quartier historique. Il est important de procéder aux mises en lumière qui restent à faire (quelques bâtiments repères et secteur ouest du quartier) pour maintenir l'initiative de la Ville et garantir les retombées culturelles, urbaines et économiques optimales du Plan lumière, à l'heure où des initiatives privées d'éclairage d'immeubles commencent à surgir tout en n'étant pas concordantes avec les objectifs de ce Plan.

Le présent règlement d'emprunt permettra aussi de poursuivre la programmation élaborée

avec le MCC visant à assurer la mise en valeur du domaine public du site patrimonial de Montréal dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement d'une partie du projet 36209 - Plan lumière, prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Ce règlement d'emprunt est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens et de sites reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, le tout en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. Conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération (résolution CG07 0473), la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Le projet bénéficiera d'un financement de la part du MCC dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations guidant le Plan lumière visant à assurer le confort et la sécurité des piétons et à mettre en valeur le patrimoine montréalais respectent les objectifs du Plan *Montréal durable 2016-2020*. De plus, les projets d'illumination prévoient dorénavant l'utilisation de projecteurs DEL, d'une part, beaucoup moins énergivores que les projecteurs utilisés jusqu'à maintenant, ce qui réduira la consommation électrique globale et, d'autre part, d'une longévité supérieure qui diminuera les besoins en inspection et en entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des crédits visés par ce règlement d'emprunt interromprait la poursuite du Plan lumière entamé depuis près de vingt ans et affaiblirait le leadership de la Ville en matière de mise en valeur optimale du paysage nocturne du Vieux-Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : hiver 2018

Début des travaux : printemps 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Guy PELLERIN, 23 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude DAUPHINAIS
Architecte - Planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-01

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-11-08



Dossier # : 1174396017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er octobre 2017 au 31 octobre 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 octobre 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-06 13:29

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er octobre 2017 au 31 octobre 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 octobre 2017, il est démontré qu'il y a eu quatre (4) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1817 - 25 octobre 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2017 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 octobre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-11-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-11-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-11-03